Annual Report

1988 - 1989

New Brunswick

Justice

Nouveau - Brunswick

Justice

89-06256/

To The Honourable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant Governor of the Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my pleasure to submit to Your Honour the Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1 April 1988 to 31 March 1989.

Respectfully submitted,

James E. Lockyer, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice

To the Honourable James E. Lockyer, Q.C.
Attorney General and Minister of Justice
Legislative Assembly
Fredericton, New Brunswick

Dear Mr. Minister:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Department of Justice throughout the fiscal year 1988-89.

Respectfully submitted,

Paul M. LeBreton, Q.C.
Deputy Attorney General
and Deputy Minister of Justice

TABLE OF CONTENTS

Introduction 1
Organizational Chart 2
Mandate of the Department of Justice 3
Roles and Functions of Attorney General/ Minister of Justice 3
Strategic Direction 4

ATTORNEY GENERAL DIVISION 5
Legal Services Branch 5
Public Prosecutions Branch 6
Law Reform Branch 7
Legal Aid* 8

JUSTICE SERVICES DIVISION 9
Court Services 9
Consumer Affairs Branch 13
Corporate and Trust Affairs Branch 15
Registry Branch 15
Insurance Branch 16
Expropriation Services* 17

ADMINISTRATION DIVISION 18
Human Resource Services Branch 18
Financial Services Branch 18
Departmental Services Branch 19
Research and Planning 19
Official Languages Program 20

APPENDICES
I. Acts Administered by the Department of Justice
II. Expenditures and Revenue

*not a Branch, but a responsibility of the Department

Introduction

The Annual Report of the Department of Justice for the fiscal year 1988-89 is the first report since the official creation of the Department of the Solicitor General and the separation of these functions from the Department of Justice/Attorney General.

In November 1987, the first step towards the division of the province's Justice portfolio was taken with the creation of the Office of the Solicitor General. The proclamation of an amendment to the *Executive Council Act* on 18 May 1988 formally put into effect this decision. By the spring of 1988, the separate mandates of the Solicitor General and the Minister of Justice were clarified. The newly created jurisdiction of Solicitor General was assigned control over specific operational elements of the criminal justice system, the office of sheriff and coroner services, policing services, provincial correctional services for adults and young offenders, and programs for gun control and victims of crime. Cooperation of senior management from both departments facilitated this separation.

The fundamental change in the Department – the separation of the power over prosecutions from that of policing and correctional services – reduces the potential for conflict or for the exercise of influence by one branch of law enforcement upon another.

The dual portfolio of the Minister of Justice and the Attorney General is retained. The jurisdiction of the Minister of Justice encompasses court services, consumer affairs, corporate and trust affairs, property and registry, provincial insurance services, and legislated assignments relating to these areas.

The Attorney General acts as the first law officer of the Crown. Accordingly, the Attorney General Division of the Department of Justice is responsible for public prosecutions and all legal services, advice, and day-to day legal requirements of all agencies and departments of Government. Legislative solicitors prepare public bills and regulations within the Law Reform Branch, which is also responsible for ensuring that New Brunswick's laws are appropriate to the changing needs of society.

This volume outlines briefly the activities and major events in those areas now falling within the mandate of the dual portfolio of Minister of Justice and Attorney General.

Organizational Chart
1988-89 Fiscal Year

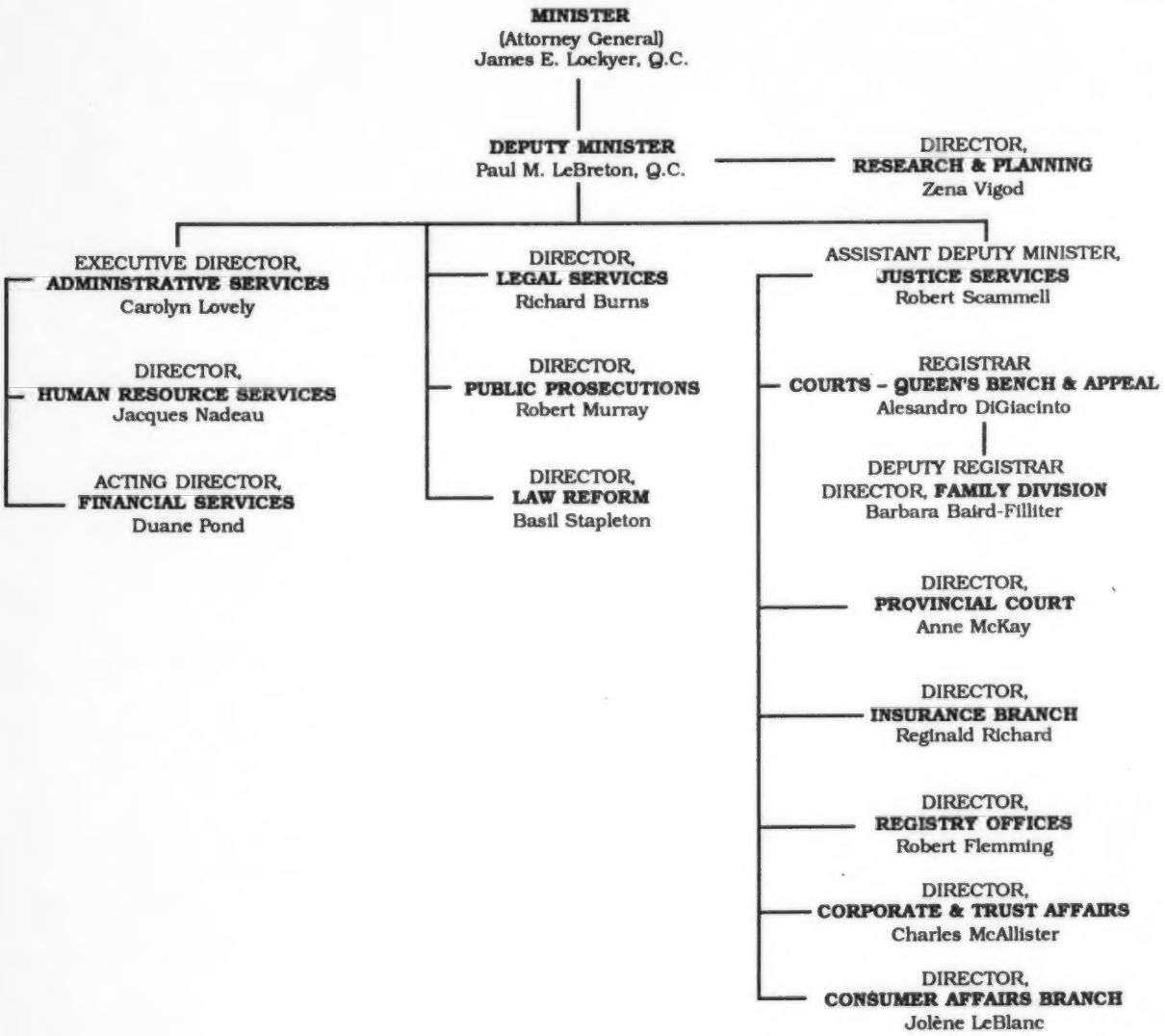

Mandate of the Department of Justice

The mandate of the Department of Justice is to ensure the administration of justice by the constitution, maintenance, and organization of the courts in the province; by the provision of legal services to the Government of New Brunswick, its departments and agencies; by the operation of the property registry system; and by the guarantee of civil and constitutional rights, and the uniform treatment of all citizens under provincial statutes.

To carry out its mandate, the Department is organized into three main functional divisions: Attorney General, Justice Services, and Administration. Each division is made up of branches with operational responsibility for special programs and services. At times, the administration of justice requires the joint effort and cooperation of several branches, each contributing its own expertise to attain common objectives.

Roles and Functions of the Attorney General and Minister of Justice

The *Executive Council Act* of New Brunswick empowers the Lieutenant Governor to appoint from among the members of the Executive Council an Attorney General who must also be Minister of Justice for the Province.

This dual role encompasses a variety of functions. The Attorney General of the Province, as the first law officer of the Crown, holds one of the original offices of the former British colony. This role now has more than two hundred years of history. However, many of the duties of the Minister of Justice, which are assigned by statute or executive act, are of relatively recent origin.

The Attorney General is entrusted with the responsibility:

- to represent the Crown in matters of civil litigation;
- to provide legal services to all government departments and agencies;
- to represent the Crown where public rights of concern to the Provincial Government are being questioned;
- to administer criminal justice in the province, and to prosecute all offences under the *Criminal Code of Canada*, and the statutes of New Brunswick;
- to provide advice to the Government on proposed legislation, to carry out studies for the reform of law, and to provide legislative drafting service for the Government.

The Minister of Justice is entrusted with the following duties:

- to administer court services;
- to administer corporate and trust affairs and to regulate trust companies;
- to regulate the insurance industry;
- to administer the property registration system;
- to administer consumer affairs, cooperatives and credit unions, and the Office of the Rentalsman and to regulate co-operatives and credit unions;
- to direct the implementation of the Department's official languages program;
- to co-ordinate the research, planning and evaluation of all aspects of the administration of justice in the province.

Strategic Direction

During 1988-89 the Department continued its efforts to strengthen existing programs and to develop new ones to serve the current needs of citizens. The strategic direction of the Department is expressed in the goals outlined below which are reviewed and updated annually.

Effectiveness and Quality of Services
To ensure continued emphasis is placed on maintaining quality, effectiveness and timeliness of all services and programs provided.

Effective Communication
To improve communications within the Department, with other government departments and with the public.

Orderly Separation of Departmental Responsibilities
To ensure the orderly separation of the Ministries of Attorney General/Justice and Solicitor General.

Management of Human Resources
To assess staffing requirements in the Department to ensure productivity and optimal use of human resources.

Official Languages
To continue to enhance the delivery of all justice programs in both official languages.

Legal Services
To enhance the Department's provision of legal services to the Government.

Legal Research
To enhance the Department's legal research function within the Government.

Hate Propaganda
To co-ordinate government efforts to combat hate propaganda.

Public Prosecutions
To examine the current structure of the office of Director of Public Prosecutions and to recommend, if necessary, proposals for reform in keeping with the need to ensure fairness and impartiality in the administration of criminal justice.

Financial Institutions
To develop an effective structure for the regulation of financial institutions.

Courts and Judiciary
To enhance the overall administration of the courts in the province and address issues relating to the judiciary.

Family Law
To ensure continued quality response to Family Law issues.

Representation of Women
To achieve a 20 per cent minimum representation of women in all occupational categories by 1991-1992.

Registry Office
To ensure the modernization of the Registry Office and expansion of Land Titles.

Attorney General Division

This Division includes: Legal Services Branch; Public Prosecutions Branch; Law Reform Branch; and responsibility for Legal Aid.

Legal Services Branch

On behalf of the Attorney General, this division provides legal advice and representation to all Government departments and agencies, and represents the Attorney General in matters of civil and constitutional litigation. Among the services provided are:

- civil legal advice and services;
- preparation of highly complex commercial documentation;
- legal advice on constitutional matters and on the *Charter of Rights and Freedoms*;
- legal advice and opinions respecting the development of legislation and regulations;
- civil and constitutional litigation, representing the Government in cases before the Courts, boards and tribunals;
- legal advice as to Crown liability as a result of Government programs and activities;
- with the Public Prosecutions Branch, advice to government on quasi-criminal matters under various provincial statutes. Constitutional advice to the Public Prosecutions Branch in criminal matters in which Charter issues have been raised;
- legal research on selected topics;
- participation in federal-provincial negotiations and agreements.

Legal services are provided in both official languages on a day -to-day basis. Private sector counsel may be retained for specialized work or in case of work overload.

Highlights

Litigation

- There were 52 labour adjudications in the last quarter of fiscal 1988-89, double the number in the same period of the previous fiscal year.

- The Branch was involved in litigation in the Supreme Court of Canada, the Federal Court of Canada, and in the superior courts of the province.

- In the Court of Queen's Bench, significant cases included challenges to: a regulation under the *Community Planning Act* regulating development; the jurisdiction of the Minister of Labour to appoint a board of inquiry under the *Human Rights Act*; the authority of a School Board in a matter of integration; the *Medical Services Payment Act and Regulations* in a matter of payment for abortion services performed outside the Province; and, an expropriation case involving quantum payment under the *Expropration Act*/or a mineral claim.

- In the Court of Appeal, the right of the Province to assess and levy a business tax on a Company doing business on lands owned by Ports Canada was upheld. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was denied.

- During the past year, the Attorney General received notices of Constitutional Questions in thirty-three appeals before the Supreme Court of Canada and, after review, the Attorney General decided it was in the interest of the province to intervene in six cases. The Attorney General also received notices under the Judicature Act challenging provincial statutes in 11 cases and decided to intervene in six.

- Among the significant constitutional issues raised in the Supreme Court of Canada were questions of: the extent to which Federal undertakings are subject to provincial laws; the right of federal legislation to demand the assistance of individuals at tribunals of inquiry and to produce documents that might result in their being

charged; the right of the Federal Government to regulate job creation wage rates.

• Significant constitutional questions were raised in the Court of Appeal of New Brunswick. They dealt with a number of *Charter* provisions including: the mobility rights guarantees of s.6 of the *Charter*; search and seizure under the *Charter*; and, the equality provisions of the *Charter*.

Other Matters

• Legal Services lawyers were involved in a number of non-litigation matters including the Fixed Link Crossing, the Meech Lake Accord, the Canada/U.S. Free Trade Agreement, and the construction of the Grand Manan Ferry.

• In 1988-89, the Automated Legal Opinion Information System (LOIS) and the Legal Arbitration Retrieval System (LARS) became operational. Legal opinions and labour arbitration decisions will be indexed by subject so that opinions and decisions can be retrieved for research purposes.

• The Branch implemented the Legal Activity Tracking System (LAT) to record work performed for client departments.

Public Prosecutions Branch

The Public Prosecutions Branch presents the Crown's case in the prosecution of criminal offences under the *Criminal Code of Canada*, the *Young Offenders Act*, and other federal and provincial statutes, in all courts in the province and in the Supreme Court of Canada.

In addition to appearing in cases of family maintenance enforcement and custody orders, the Branch prosecutes family violence cases, violations under the *Liquor Control Act*, the *Motor Vehicle Act*, the *Fish and Wildlife Act*, and other public statutes. It provides advice and guidance in investigations and prosecutions to law enforcement officers in the province and participates in the development and implementation of criminal law policies.

The central office provides legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in matters regarding the administration and enforcement of criminal justice in the province. Specific responsibilities within the central unit include the supervision of commercial crime prosecutions, family law matters, quasi-criminal prosecutions under provincial statutes, and criminal appeal cases involving the Charter of Rights and Freedoms. The unit handles complaints of alleged criminal conduct against the police, and other law enforcement personnel. The processing of wiretap applications, prosecutions referred to them because of possible conflict of interest and certain appeals before the Court of Appeal of New Brunswick, and the Supreme Court of Canada fall within the mandate of this unit.

The seven regional offices advise police in determining whether prosecution is justified. When charges proceed to trial, the crown prosecutors in these offices are responsible for conducting prosecutions and related litigation in their areas.

Highlights

• During the fiscal year, 2,475 young persons were charged with 4,331 offences under the *Young Offenders Act*. Sixty per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year-old persons.

• Thirteen homicide cases were initiated during the fiscal year.

• Several cases were argued in the Supreme Court of Canada – among them were one concerning the test applicable in guardianship cases under the *Family Services Act* and another on the application of provincial motor vehicle laws to Indian Reserves.

• In the Court of Appeal, several murder convictions were affirmed.

• Public Prosecutions Branch chaired a Federal-Provincial committee mandated to recommend amendments to the hate propoganda provisions of the *Criminal Code*.

• Public Prosecutions and the Federal Government sponsored an interdisciplinary workshop in the area of child abuse. Participants received extensive skills training in the special needs of and the

techniques of interviewing child witnesses, as well as education on the dynamics of child sexual abuse. Local training workshops will be conducted in each provincial region by participants in the workshop. In addition, Public Prosecutions initiated the development of Justice Protocol Guidelines for the Testimony of Children and Videotaping Protocols to increase the likelihood that videotaped interviews will be admissible in evidence.

• With the Interdepartmental Committee on Family Violence, Public Prosecutions has been involved in the development of Woman Abuse Protocols and the consideration of a five-year departmental action plan to combat abuse of women, children, the elderly and the disabled.

• Public Prosecutions proposed legislation which would allow access to certain provincial data banks for the purpose of locating persons who are in default of maintenance orders or in breach of orders for custody or access.

• The Branch was involved in the creation of a Joint Committee of Justice-Health and Community Services personnel to address specific issues relating to the processing of applications under the *Family Services Act* by the Minister of Health and Community Services.

Law Reform Branch

This Branch provides a central legislative drafting service to Government departments and agencies, conducts legal research, translates legal documents, and creates and updates data bases of public statutes and regulations. Aside from translating legal documents within the Department, the Legal Research, Translation, and Computerization Section conducts computer searches on request; researches legislative initiatives nationwide; and provides legal advice for the Clerk of the Executive Council on Cabinet agenda items. The legal research function includes the on- going review of common law and statute law to identify areas in need of reform, in particular where they are not in conformity with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms.*

The Legislative Drafting Section prepares, in both official languages, all Bills in the Government's legislative program, and all regulations under the Statutes of New Brunswick. This section also includes the Office of the Registrar of Regulations which registers all regulations coming under the *Regulations Act.*

Highlights

Internal Service

• Legislation: The 85 bills drafted in the Legislative Drafting section and introduced during the 1988 session included the *International Trusts Act*, the *Transportation of Dangerous Goods Act*, the *Aquaculture Act*, the *Agricultural Commodity Price Stabilization Act* and the *Arterial Highway Trust Fund Act.* The 249 regulations drafted included the *Workplace Hazardous Materials Information System Regulation-Occupational Health and Safety Act* and the *Forms Regulation-Entry Warrants Act.*

• Legal Research: The section continued preparation for the implementation of the *Provincial Offences Procedure Act* and the *Provincial Offences Procedure for Young Persons Act.* Overhaul of the government's statutory powers of entry, search, and seizure was completed with the proclamation of the *Entry Warrants Act* and the 1986 *Charter* compliance legislation. In 1989, the Research section initiated major law reform projects in relation to securities legislation, personal property security legislation, and credit unions.

• Translation: From April to August 1988, the Branch received 15 requests for legal translation or revision. With a legal translator no longer on staff, the Branch is now only responsible for the legal translation and revision in its own Department.

External Service

• Participation in the Uniform Law Conference of Canada.

• Participation in a workshop entitled "Media and the Law."

• Organization of a Family Law Workshop.

• Ongoing external activities include acting as point of contact for Law Reform Commissions in other provinces and countries, and for the Commonwealth Secretariats Legal Division; and, liaison with the Rules Committee under the *Judicature Act.*

• Branch personnel served in a number of positions, including Governor and Audit Committee Chairman of the Canadian Law Information Council, first vice-president of the Uniform Law Conference of Canada, and as members of the National Committee on the Administration of Justice in Two Languages.

Legal Aid

Legal Aid New Brunswick provides legal services for those residents of the province who could not otherwise afford the services of a lawyer. The Attorney General, the Law Society of New Brunswick and the New Brunswick Law Foundation share general reponsibility for the legal aid program. The Law Society of New Brunswick administers the operation of the program.

Application for assistance can be made at any of the eight regional legal aid offices maintained by the Law Society of New Brunswick. Eligibility is determined on the basis of legal merit and established financial criteria. Once a legal aid certificate is obtained, the recipient can retain any lawyer who accepts legal aid cases. Duty Counsel are available in particular courts daily.

Legal Aid New Brunswick participates in a nation-wide cooperative agreement that allows legal services to be provided to non-resident applicants and to residents who require legal services in another province.

Highlights

• During the fiscal year, duty counsel rendered assistance to 16,175 persons charged with offences. Criminal Code offenses amounted to 61 per cent of the total criminal legal aid; young offenders' offences amounted to 21 per cent of the workload, up considerably from previous years. Out of a total of 1,901 applications for criminal legal aid in fiscal 1988-89, 1,667 applications were issued and 390 were refused.*

• Civil legal aid was abolished early in the fiscal year. However, the New Brunswick Law Foundation contributed $250,000 to a trust fund to provide assistance for family law matters in which physical violence existed and for cases in which the Province sought guardianship of children. This funding also allowed for the continuation of Duty Counsel in the Family Court. Out of a total of 89 applications for civil legal aid in fiscal 1988-89, 63 applications were issued and 51 were refused.*

• Expenditures for legal aid in 1988-89 amounted to $1,897,290 in addition to the expenditures from the $250,000 trust fund established by the New Brunswick Law Foundation.

• Legal Aid New Brunswick is cost shared by the Federal and Provincial Governments.

• Approximately 70 per cent of New Brunswick's lawyers participate in the program and by accepting lower fees, in effect, contribute up to 25 per cent of their fee-for-service to legal aid.

*Applications refused and certificates issued do not equal total figure, as several applications were pending decision as of end of fiscal year.

Justice Services Division

This Division includes: Court Services Branch; Consumer Affairs Branch; Corporate and Trust Affairs Branch; Registry Branch; and Insurance Branch. It is also responsible for administration of Expropriation Services.

Court Services Branch

This Branch provides for the administration of all court services in both official languages in New Brunswick and liaises with the judiciary through the Chief Justices and Chief Judge.

The Province of New Brunswick has the responsibility for the constitution, maintenance, and administration of all levels of courts in New Brunswick: the Court of Appeal, the Court of Queen's Bench, the Court of Divorce and Matrimonial Causes, the Probate Court, and the Provincial Court.

To improve accessibility to the courts, the Department of Justice has provided satellite courts, both at the Court of Queen's Bench and the Provincial Court level. In addition to eight permanent locations of the Court of Queen's Bench, there are five satellite divisions of Queen's Bench-Family Division and two for the Trial Division. The Provincial Court is located in 14 permanent locations and has 21 satellite locations.

Court Administration

The Court of Appeal's administrative functions are performed by the Registrar. Court of Queen's Bench administrative functions are performed by the Registrar, the Deputy Registrar of the Court of Queen's Bench, the Director of the Family Division, and four administrators, four clerks (Trial Division), and four clerk/administrators (Family Divisions) in smaller locations. Administrative duties in the Provincial Court are the responsibility of the Director of Provincial Court Services.

These individuals are responsible for the supervision of staff, court space, furnishings, equipment, information systems, security, control of exhibits, and collection of fines and other revenues in their respective courts.

The Office of the Registrar, in addition to being responsible for court reporting activities, processes all adoptions, acts as a registry office for bankruptcies, maintains a branch of the Federal Court, and is a central filing office for all divorces processed in the Province. The Registrar's office processes all reciprocal enforcement of maintenance order requests coming in from reciprocating states, countries, jurisdictions, territories and provinces.

Court of Appeal

The Court of Appeal, the highest court in New Brunswick, consists of the Chief Justice of the Province of New Brunswick and five other justices. The *Judicature Act* provides that appeals must be heard by not less than three justices. This superior court sits permanently in Fredericton, but may sit elsewhere at the discretion of the Chief Justice of New Brunswick.

The number of civil appeals heard decreased from 103 in 1987-88 to 101 in 1988-89. During the same period, the volume of criminal appeals increased from 58 to 67. The Court of Appeal heard 102 motions and granted 47 consent orders, a decrease in activity from 101 motions and 62 consent orders in 1987-88. Eighty-seven per cent of the hearings were in English and 10 per cent in French. Three per cent were bilingual hearings.

Court of Queen's Bench

The Court of Queen's Bench is a superior court consisting of two divisions, the Trial Division and the Family Division. The

Chief Justice of the Court of Queen's Bench and 21 justices constitute the permanent judiciary; there are also five supernumerary justices of the court. Upon request of the Chief Justice of the Court of Queen's Bench, judges appointed to the Trial Division can act as judges in the Family Division. The Court of Queen's Bench has jurisdiction for both civil and criminal cases arising in the province, except those matters which are expressly excluded by statute.

The Court of Queen's Bench, Trial Division, exercises jurisdiction over indictable offences tried by judge and jury or by judge alone, civil cases, and certain appeals from Provincial Court. It has responsibility for Small Claims matters with a monetary limit of $1,000.

Court of Queen's Bench, Family Division, is a unified family court system responsible for matters such as child protection, adoption, divorce, inter-spousal rights and obligations including the collection and enforcement of maintenance orders, and parent/child rights and obligations. All young offender informations, summonses, orders, and other documentation, is processed through the Court of Queen's Bench, Family Division, while the judicial responsibility rests with the Provincial Court.

In 1988-89, eleven Court workers provided services to eight Family Court locations including:information and support counselling; mediation of maintenance, custody and access issues; and intake screening, referrals and preparation work for Prosecutions.

Probate Court of New Brunswick

The Probate Court consists of justices of the Court of Queen's Bench who are all *ex officio* judges of the Probate Court. The Chief Justice and the other justices of the Court of Queen's Bench sit as judges of the Probate Court; however, unlike the Court of Queen's Bench, in the Probate Court the province is divided into nine judicial districts.

The Probate Court is a court of record, with jurisdiction and power to take the probate of wills, to grant administration of the estates of deceased persons throughout the province, to recall or revoke grants, and to supervise the administration and distribution of estates.

Provincial Court of New Brunswick

The Provincial Court is the court of first instance for all summary and indictable offences in the province. It is a court of record. The Chief Judge, Associate Chief Judge and 21 judges constitute the permanent judiciary; there are also four supernumerary judges. For trial and disposition of cases, certain indictable offences may, or must, move up to the Court of Queen's Bench, as required by the *Criminal Code of Canada*; but, all proceedings on offences, from by-laws to murder, commence in Provincial Court. A component of the Provincial Court is the Youth Court where all offences under the *Young Offenders Act* are dealt with. However, Youth Court record keeping is handled by the Court of Queen's Bench, Family Division staff.

Highlights

- A new appointment process for provincial court judges has been established. The heart of the new appointment system is the Provincial Judicial Appointment Review Advisors consisting of eight persons representing the Bench, the Bar and the general public.

- Amendments to the *Provincial Court Act* created the Office of the Supernumerary Judge. Four elected supernumerary status in August 1988.

- The Maintenance and Enforcement service provided by the Court of Queen's Bench, Family Division, continues to be a priority for the Department. During fiscal year 1988-89, the courts collected $8.2 million on behalf of families in and outside the province of New Brunswick, a 12.1 per cent increase over the previous year. The caseload totalled 4,836, a six per cent increase over the previous year. A number of reciprocating states were added by regulation to the Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act.

- The development of a computerized Maintenance and Enforcement system is in progress. Its main purposes are to streamline accounting procedures and to track default cases. Implementation is expected at one court location by the summer of 1989. Conversion at all eight locations is projected to take place during the fiscal year 1989-90.

- The Department of Justice and the De-

partment of Income Assistance continued to monitor guidelines for maintenance and enforcement of orders for social assistance clients. The Department of Income Assistance has accepted a more active responsibility for the preparation of voluntary agreements.

• A two-year pilot project in the area of mediation resulted in 11 court workers being trained in family mediation skills. The continuation of the project will see the completion of a Policy and Procedures manual and the development of a statistical self-monitoring system to analyse the cost benefits of mediation.

• The development of an automated YOA Information System will address current limitations of the Youth Court information system.

• Statistical data from the Court of Queen's Bench, Family Division, for the fiscal year 1988-89 shows a decrease of five per cent compared to the previous fiscal year.

• Activity in the Provincial Court decreased by approximately eight per cent in 1988-89 over the previous year's totals with the greatest decreases found in municipal by-law and fraud cases. Volumes of activity in these areas decreased by 31 per cent and 17 per cent respectively.

• During 1988-89, the Office of the Registrar recorded the following filing activity: adoptions, 319; bankruptcies, 353; divorces commenced, 1,675; and, decrees absolute and divorce judgements, 1,959.

Court of Queen's Bench
Trial Division
Causes and Matters Filed *

	Causes		Matters	
Judicial District	District Total 1988-89	District Total 1987-88	District Total 1988-89	District Total 1987-88
Saint John	1,435	1,294	247	286
Moncton	1,751	1,477	324	257
Fredericton	738	747	122	87
Bathurst	646	594	142	173
Newcastle	n/a	203	n/a	38
Campbellton	153	180	33	50
Edmundston	291	411	107	76
Woodstock	208	198	97	202
Provincial Total	5,222 **	5,104	1,072	1,169

*Source: Clerk's Office

Causes are defined as an action, suit or other original proceeding between a plaintiff and a defendant.

Matters include every proceeding in the Court not in a cause. Examples include injunctions, quieting of titles, and proceedings under the *Arbitration Act*. Criminal trials and criminal appeals in the Court of Queen's Bench are also indexed under matters.

**"Provincial Total" for the 1988-89 fiscal year represents only seven of the eight Judicial Districts.

Court of Queen's Bench, Family Division
Total Filing Activity *
1988-89

Court Location	Divorce	Family Services Act	Maintenance Enforcement	Marital Property Act	REMO	Change of Name	"Other"**	Total	% of Prov. Total
Saint John	530	766	373	60	26	2	163	1,920	25 %
Moncton	503	547	689	218	17	1	79	2,054	26 %
Fredericton	422	364	430	67	13	1	32	1,329	17 %
Bathurst	107	220	283	46	15	4	100	775	10 %
Newcastle	100	190	278	40	0	3	1	612	8 %
Campbellton	62	161	64	34	2	2	5	330	4 %
Edmundston	69	112	52	32	12	2	6	285	4 %
Woodstock	81	258	93	34	11	0	2	479	6 %
Total Fiscal Year 1988-1989	1,874 24 %	2,618 36 %	2,262 29 %	531 7 %	96 1 %	15 0 %	388 5 %	7,784 100 %	100 %
Total Previous Year	1,973 24 %	2,905 36 %	2,199 27 %	579 7 %	100 1 %	175 2 %	271 3 %	8,202 100 %	

*Based on the number of petitions, motions, and applications filed in the regional offices of the Family Division.

**The activity marked "Other" includes those actions under the *Judicature Act, the Schools Act,*, the *Infirm Persons Act*, the *Habeus Corpus Act* and the Enforcement of Custody/Access Orders.

Provincial Court of New Brunswick
Charge Data
Adult Only

	1988-89	1987-88	% change
No. of charges laid	35,661	38,644	-8 %
No. of charges initiated	35,825	38,923	-8 %
No. of charges disposed of	36,054	38,428	-6 %
No. of defendents	32,853	36,103	-9 %

Youth Court Caseload Data

	1988-89	1987-88	% change
No. of charges disposed of	4,331	4,030	7 %
No. of young persons appearing before Youth Court	2,475	2,565	-4 %

Charges disposed of involved approximately 2,475 young persons between the ages of 12 and 17. Theft was the most frequently reported offence in all age groups. Male young offenders accounted for 93 per cent of the total charges disposed of during the fiscal year 1988-89. Sixty per cent of the charges disposed of involved sixteen and seventeen year olds. In 90 per cent of instances, the young person was found guilty.

Consumer Affairs Branch

The Consumer Affairs Branch has three principal areas of responsibility: administering a wide range of consumer legislation and associated services to protect consumers, and providing information on consumer rights and responsibilities; administering the *Residential Tenancies Act Program*; and regulating credit unions/*caisses populaires* and co-operatives. This Branch is organized into three sections.

Consumer Affairs Section

The Consumer Affairs section provides day-to-day enforcement and administration of a wide range of consumer legislation. Activities include investigating consumer complaints, advising consumers of their rights and responsibilities, promoting consumer education and information, and issuing licences for the regulation of businesses under consumer legislation.

In the fiscal year 1988-89, the section responded to 14,992 requests for information, up 13.5 per cent from the previous year. Complaints received totalled 673, up from 579 in 1987-88. Five hundred and fourteen applicants sat for the real estate examinations as compared to 380 the previous year.

(Data on certificates and licences issued by the section can be found in the chart at the end of the entry on Consumer Affairs Branch.)

Office of the Rentalsman

The Office of the Rentalsman operates and manages the *Residential Tenancies Act Program*. The Chief Rentalsman in Fredericton and nine others in six regional offices throughout the province provide advice and guidance to landlords and tenants, perform investigations for mediation of disputes and provide educational information to improve relations between landlords and tenants. The Rentalsmen also decide on the disbursement of security deposit monies in cases of dispute.

The number of inquiries and complaints rose from 45,355 in 1987-88 to 52,847 in 1988-89, up 6.6 per cent. As a result of these requests and complaints, 166 compliance orders were issued in this fiscal year, up from 80 the previous year. There were 1,956 notices to quit as compared to 1,648 the previous year; 82 eviction orders were issued in 1988-89, up from 63 in 1987-88. Inspections totalled 966, an increase of 17.5 per cent from the previous year.

As of March 31, 1989, security deposits held by the Office of the Rentalsman numbered 17,843 compared to 15,978 at the previous year-end and totalled $4,023,852.00, an increase of $526,955 over the 1987-88 total. Government financial policy provides that monies held as security deposits must be deposited in the Consolidated Revenue Fund of the province. For the fiscal year 1988-89, an average of $3,748,685 was held in trust in security deposits.

Credit Unions and Co-operatives Section

Credit Unions

This section monitors the activities of credit unions and *caisses populaires* to ensure protection of members' shares and deposits. Along with providing incorporation, regulation and examination services, the section is responsible for the day-to-day administration of the *Credit Unions Act*.

Co-operatives

This section administers the *Co-operative Associations Act*. Co-operatives are categorised into six administrative units: agricultural, forest products, fishermen, co-operative stores, housing and service co-operatives.

Highlights

- All three sections of the Consumer Affairs Branch meet departmental language profiles and provide services in the two official languages. Amendments were made to the *Auctioneers Licence Act*, the *Pre-arranged Funeral Services Act*, the *Direct Sellers Act*, and the *Cost of Credit Disclosure Act*. Proposals for further amendments to the *Cost of Credit Disclosure Act* have been developed.

- Two separate studies of the Office of the Rentalsman were conducted. The first concluded that the program is effective

and administered efficiently. The second stated that possible alternatives would be less effective and more costly. In 1988, a revised Standard Form of Lease came into force.

• Public discussion and consultation took place in regard to a review of the *Credit Unions Act*. Progress continues on a review of the *Co-operative Associations Act*. New Brunswick's 123 credit unions/ *caisses populaires* have combined assets of over $937 million. Their growth in 1988 was above average for similar institutions across Canada.

• Thirteen co-operatives were incorporated and 45 examinations of credit unions and *caisses populaires* were conducted.

• The co-operative system in the province, both federally and provincially incorporated, employed 3,189 New Brunswick residents as of December 31, 1988.

Licences and Certificates
Issued by the Consumer Affairs Section

	1988-89	1987-88
Licences:		
Real Estate Agents Act		
-agents	178	122
-managers	191	117
-salesmen	1,094	842
Auctioneers Licence Act	72	74
Direct Sellers Act		
-vendors	262	319
-salesmen	898	1,305
Collection Agencies Act		
-head offices	10	12
-branch offices	5	6
-collectors	89	111
Pre-arranged Funeral Services Act	27	4
Certificates:		
Cost of Credit Disclosure	175	180
Commissioners for Taking Affidavits Act	217	459
Total/Licences & Certificates	3,218	3,551

Comparative Statistical Summary
Credit Unions/*Caisses Populaires*
By calendar year

	1988	1987
No. of Credit Unions/ *Caisses Populaires*	123	124
Employees		
(full time)	700	646
(part time)	208	200
Membership	270,016	257,976
Assets	$937,766,362	$829,225,364
Share & Deposit Capital	$855,161,537	$755,806,883
Revenue	$105,275,621	$ 91,627,319
Expenditures	$ 97,881,815	$ 83,581,291

Comparative Statistical Summary
Co-operatives
By calendar year

	1988	1987
No. of Co-operatives	174	161
*Employees		
(full time)	958	817
(part time)	660	546
Membership	51,646	45,456
Assets	$ 107,084,081	$ 97,303,450
Total Sales	$ 268,244,637	$ 242,718,489

*Figures do not include approximately 1,000 employees of two federally incorporated co-operatives, The Co-operators and Co-op Atlantic Ltd.

Further detailed information pertaining to credit unions and co-operatives is provided in both the credit unions' and co-operatives' individual annual reports for the 1988 calendar year.

Corporate and Trust Affairs Branch

Corporate and Trust Affairs administers the *Business Corporations Act*, *Companies Act*, *Limited Partnership Act*, *Partnerships and Business Names Registration Act*, *Trust, Building and Loan Companies Licencing Act*, and the *Trust Companies Act*.

This Branch incorporates New Brunswick based business corporations and non-profit companies and registers partnerships and business names under which sole proprietorships and partnerships operate. Extra-provincial corporations and businesses conducting business in New Brunswick are normally required to register with the Branch. The Branch maintains up-to-date information, available to the public, on over 50,000 business and non-profit corporations and unincorporated business entities. Corporate and Trust Affairs is responsible for the licencing and regulation of loan and trust companies operating in New Brunswick.

Highlights

- Corporate & Trust Affairs received during fiscal 1988/89 approximately 30,000 inquiries with a comparable number of calls made in response to these inquiries.
- The Branch experienced a 4.6 per cent revenue increase during the fiscal year with revenue going from $1,777,442 in 1987-88 to $1,863,568 in 1988-89. This Branch continues to benefit from the ongoing development of its computerized corporate data base.
- Efforts continue towards the development of a structure for regulation of financial institutions. In June 1987, the *Loan and Trust Companies Act* was passed by the Legislature. Regulations for this Act are in the process of being drafted in anticipation of proclamation of the Act in 1990. The Branch, in cooperation with both provincial and federal governments, has been an active participant in the development of financial reform proposals.
- Corporate and Trust Affairs continues to make progress towards program delivery in both official languages by filling positions with candidates meeting the language requirements and by training incumbent staff. Pertinent forms have been reviewed and regulations under the *Business Corporations Act* amended for consistency in both official languages.

Activity

Transactions	1988-89	1987-88
Incorporations	2,228	2,166
Registrations	2,589	2,553
Annual Returns	15,008	15,115
Certified Copies	2,177	2,073
Name Clearance (NUANS)	4,305	3,834

Registry Branch

County Registry Offices provide two distinct systems of registration for real and personal property to protect the owner's interests and to facilitate subsequent transactions and financing concerning such property.

The Branch is also responsible for collecting the Land Transfer Tax under the *Real Property Transfer Tax Act*.

Real Property System

The 15 County Registry Offices and one Land Titles Office provide registration and information facilities for deeds, wills,

mortgages and a variety of documents affecting interests in real property.

Personal Property System

The 15 County Registry Offices provide filing and information facilities for Bills of Sale, Chattel Mortgages, Liens and Assignment of Book Debts covering personal property such as automobiles and equipment.

Highlights

• During 1988-89 real property documents totalled 87,302 while 133,677 personal property documents were registered compared to 138,000 in 1987-88.

• Experiments in computerized indexing of real property documents in Saint John, Burton and Moncton are designed to provide a standard computerized indexing system for the Province.

• Ten land registries were equipped with modern microfilm reader-printers.

• Plans were completed for closer cooperation between County Registry Offices under the Department of Justice, Assessment Offices under the Department of Municipal Affairs and Environment, and Survey and Mapping offices under the Land Registration and Information Service, with formation of a new agency composed of these offices slated for 1989.

Insurance Branch

The Insurance Branch supervises and regulates the business of insurance in New Brunswick. This includes all classes of insurance within the definition of property and casualty insurance, life insurance, accident and sickness insurance and marine insurance. The Branch is responsible for the administration of the *Insurance Act*, the *Premium Tax Act* and the *Marine Insurance Act*.

The principal areas of responsibility include:

- licensing and regulating the activities of insurers, agents, brokers, adjusters and appraisers operating in the province;
- direct monitoring of the financial viability of insurers headquartered in New Brunswick through examinations conducted by contracted auditors;
- the collection of premium tax whereby, based on their volume of business in the province, life insurers pay a two per cent premium tax and other-than-life insurers pay a three per cent premium tax and insurers writing fire insurance pay a fire marshall tax of one per cent. In addition, the costs of the insurance section of the Public Utilities Board are recovered from all automobile insurers. Also, the Branch collects an assessment from all insurers, based on premium volume, to re-capture the full operating costs of Branch services;
- operation of a consumer and industry inquiry and complaint service which receives approximately 1000 inquiries a year.

Highlights

• For protection of consumers in the event of an insolvency of an insurer, the Minister entered into an agreement with the Property and Casualty Compensation Corporation effective September 1, 1988. A similar compensation plan covering life and accident and sickness insurers is presently under negotiation with the industry.

• The Branch attained its goal of supervision and financial audit of insurers scheduled for the fiscal year. Results met the established criteria and insurance market availability is healthy. Cost of insurance in the personal lines (homeowners' insurance) remains "soft", which is of benefit to consumers, and the availability and cost of commercial liability insurance has remained stable.

• Working with the Department of Municipal Affairs and Environment and insurance industry organizations, the Branch facilitated a liability market for petroleum storage facilities as required by new regulations. Commercial operations such as service stations, bulk storage plants, marinas and farm operations will be able

to obtain insurance protection to comply with government requirements.

Statistical Summary of Insurance Operations*

	1988-89	1987-88
Licenced Insurers	313	310
Agents, Brokers, Adjusters	2,805	2,816
Premium Taxes Collected	$14,444,066	$13,301,507
Other Revenue	$ 1,135,856	$ 1,115,170
Branch Operations Costs	$ 310,538	$ 321,069

*Detailed information is provided in the individual annual report of the Superintendent of Insurance, fiscal year ending March 31, 1989.

Expropriation Services

The Expropriation Hearings Officer, pursuant to the *Expropriation Act*, reviews expropriation proposals and holds public hearings on disputes over proposed property expropriation. This ensures persons whose property is proposed for expropriation will have the opportunity to question the process. Property compensation disputes are determined by the courts.

Comparative Statistical Summary
Expropriation Act Administration

Activity	1988	1987
Notice of intention to expropriate	15	27
Properties involved in proposed expropriations	546	893
Owners of property involved in proposed expropriations	884	1224
No. of expropriations by Order-in-Council non-objection, or objection withdrawn	16	25
No. of expropriations with hearings scheduled or limitation on objection period not yet expired	1	1
No. of Hearings	1	1

Administration Division

This Division includes: Human Resource Services Branch, Financial Services Branch and Departmental Services Branch.

Human Resource Services Branch

This Branch assists Departmental management in the development, implementation, and maintenance of a Human Resources Management Plan. Specific responsibilities range from providing advice on management approaches to dealing with recruitment, classification and reclassification, salary and benefits, and matters related to labour relations.

Highlights

• Human resource advisors chaired 20 job selection boards to which 32 males and 162 females applied. In 14 competition-based appointments, two appointees were male and 12 female – 13 were bilingual. The Branch was involved in one competition appeal. Thirty-four re-classification requests and 11 classifications were processed. Ten employees appealed the classification decision. A classification study was carried out on the Deeds Registrar position.

• Branch staff served on negotiation management teams for various bargaining groups.

• Fifty-one employees attended various training sessions organized by the Board of Management.

• Eleven employees attended Executive Development Sessions. The Branch coordinated 1,703 hours of language training for 19 Justice employees.

• Branch staff prepared proposals for an Employee Assistance Program, Management Development Programs, and non-smoking programs.

Financial Services Branch

The Financial Services Branch provides advice and assistance to departmental managers, maintains operational accounting services, and coordinates the budget process. Specific responsibilities range from participating in and providing necessary information for the budget process, to processing expense claims, salary advances, and claims under cost sharing agreements. Services include making payments, receiving revenues, and maintaining accounting records of the Department of Justice's revenue and trust accounts.

Highlights

• The Branch was reorganized due to the creation of the new Department of the Solicitor General.

• An online FIS was installed in the third quarter. The staff was trained and familiarized with the system.

Departmental Services Branch

Responsibilities of the Departmental Services Branch are carried out in three sectional units: Departmental Services, Records Management, and Property and Facilities Planning. Specific responsibilities include equipment, furniture, and departmental form and sign inventories maintenance, vehicle monitoring, and developing and supervising centralized records systems. The Branch is also responsible for planning, coordinating and budgeting the Capital Construction and Capital Improvement programs and for office accommodations for the Department.

Highlights

Departmental Services

- Assisted with the transfer of administrative functions to the newly-created Department of the Solicitor General.
- Development of a computer program for the department furniture and equipment inventory.
- Revised Criminal Code forms for the Provincial Courts and policing agencies throughout the province for both departments.

Records Management

- Establishment of a mail station within the Department to improve efficiency.
- Ongoing development of more modern methods to handle workload.

Property and Facilities Planning

- Completion of initial planning for renovation and expansion of existing Bathurst Court facilities. Capital funds were approved for 1989-90 to prepare construction drawings and documents for a tentative construction start in 1990.
- Reorganization and renovation of registry offices in Bathurst, Fredericton and St. Andrews.
- Upgrading of existing offices and Court House facilities through $150,000 Capital Improvement budget.

Research and Planning Branch

The Research and Planning Branch provides information, analysis and advice to promote the effective and efficient planning, organization, management and delivery of Justice programs and services. Major responsibilities include: strategic and operational planning, program and policy development, research, statistical analysis, program evaluation, public information and communications, coordination of the development of automated information systems, and coordination of the Department's Official Languages Program.

Highlights

Research and Planning carried out several extensive projects for the Department during 1988-89 including:

- Development of a strategic planning process and identification of Departmental strategic goals to guide future developments in the Justice System.
- Completion of a number of major evaluation studies and special studies on: effectiveness and efficiency in the Rentalsman's Office and Satellite Court Services; access and procedures in Small Claims Court; and appropriate handling of Young Offenders' matters.
- Coordination of the Department's response to the renumbering of statutes sections to ensure smooth implementation of the *Revised Statutes of Canada 1985*, particularly with regard to the *Criminal Code*.
- Preparation of proposals for Federal funding to enhance the Department's response to child sexual abuse. Conducted:

1) an Inter-Disciplinary Child Sexual Abuse Training workshop.

2) an Evaluation of A Child Sexual Abuse Investigation Team.

• Participation in the design of a mediation pilot project to train court counsellors on family mediation. Development of a monitoring system to assess the value of mediation as an alternative to use of the court process.

Automated Information Systems

• Research and Planning increased office automation with micro-computers and training of professional and support staff. A prototype was developed for a micro-application for purposes of inventory control in the Department.

• The Branch developed and tested the financial tracking portion of the Automated Maintenance and Enforcement system in the Court of Queen's Bench, Family Division, and continued work on completion of the remainder of the system.

• Development and testing continued on the Young Offenders Act Information System, a project 80 per cent cost-shared with the Federal Government. Implementation is planned for 1989-90.

• The Branch completed a Legal Activity Tracking System in Legal Services, designed to increase efficiency and effectiveness of response to requests for legal services.

Official Languages Program

The Department of Justice has had an Official Languages Policy since 1984. The major objective of the policy was provision of service to the public in both official languages. In 1987-1988, the results of a Departmental assessment demonstrated considerable success towards achieving this goal.

• With the introduction of a Government-wide Official Languages Policy in 1988, the Department of Justice undertook a review to ensure that its orientation and future plans regarding Official Languages were in accordance with the Government's policy.

• The main objectives of this review were:

1) to ensure service to the public in both official languages; and,

2) to improve communication in both official languages from the head offices of the Department to the employees in the various regions across the Province.

•To accomplish this, the Department:

1) hired an Official Languages Advisor;

2) focused its efforts on completing a review of the linguistic profiles of each branch (which have been completed); and,

3) continued development of a comprehensive four-year strategic plan to implement the profile revision and to meet the requirements of the Government's policy.

APPENDICES

I. STATUTES OF NEW BRUNSWICK UNDER THE ADMINISTRATION OF THE MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL 1988-89

Absconding Debtors
Age of Majority
Air Space
Arbitration
Arrest and Examinations
Assignment of Book Debts
Assignment and Preferences
Attorney General
Auctioneers Licence

Bills of Sale
Bulk Sales
Business Corporations

Charter Compliance Acts
Collection Agencies
Commissioners for Taking Affidavits
Companies
Conditional Sales
* Condominium Property
Conflict of Laws Rules for Trusts
Consumer Bureau
Consumer Product Warranty and Liability
Contributory Negligence
Controverted Elections
Co-operative Associations
Corporations
Corrupt Practices Inquiries
Cost of Credit Disclosures
Court Reporters
Creditors Relief
Credit Unions
Credit Union Federations
Criminal Prosecution Expenses
Crown Debts
Crown Prosecutors

Defamation
* Demise of the Crown
Deposit Insurance
Devolution of Estates
Direct Sellers
Divorce Court

Easements
Entry Warrants
Escheats and Forfeitures
Evidence
Executors and Trustees
Expropriation

Factors and Agents
Fatal Accidents
Federal Courts Jurisdiction
Fines and Forfeitures
Fishermen's Union
Foreign Judgements
Foreign Resident Corporations
Frustrated Contracts

Garnishee
Great Seal
Guardianship of Children

Habeas Corpus

Infirm Persons
Innkeepers
Inquiries
Insurance
International Child Abduction
* International Commercial Arbitration
International Trusts
Interpretation
Interprovincial Subpoena

Judges Disqualification Removal
Judicature
Jury
Juvenile Courts

Landlord and Tenant
Land Titles
Legal Aid
Liens on Goods and Chattels
Limitation of Actions
* Limited Partnership
Loan and Trust Companies Act

Marine Insurance
Marital Property
Married Woman's Property
Mechanics' Lien
Memorials and Executions
Merger of Supreme and County Courts of New Brunswick

Notaries Public
Nova Scotia Grants

Partnership
Partnership and Business Names Registration
Postal Services Interruption
Pre-arranged Funeral Services
Premium Tax
Presumption of Death
Probate Court
Proceedings Against the Crown
Property
Protection of Persons Acting Under Statute
* Provincial Court
* Provincial Offences Procedure Act
Provincial Offences Procedure for Young Persons Act
Public Records

Queen's Counsel and Precedence
Quieting of Titles

Real Estate Agents
Real Property Transfer Tax
Reciprocal Enforcement of Judgements
Reciprocal Recognition and Enforcement of Judgements in Civil and Commercial Matters...An Act respecting the Convention Between Canada and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and Providing for the...

Respecting the Removal of Archaic Terminology from the Acts of New Brunswick
Recording of Evidence by Sound Recording Machine
Regional Savings and Loan Societies
Regional Savings and Loan Societies Federation
Registry
Regulations Act
Residential Tenancies

Sales of Goods
** Sale of Land Publication
Security Frauds Prevention
Standard Form of Conveyances
Statute of Frauds
*** Statute Law Amendment
Summary Convictions
Surety Bonds
Survival of Actions
Survivorship

Testators Family Maintenance
Tortfeasors
**** Trespass
Trust, Building and Loan Companies Licensing
Trust Companies
Trustees

Unconscionable Transactions Relief

Wage-Earners Protection
Warehouse Receipts
Warehouseman's Lien
Wills
Winding-up
Woodsmen's Lien

*Subject to Proclamation
** Transfer of Jurisdiction from the Minister of Transportation
*** Subject to Repeal by Provincial Offences Procedure Act
**** Subject to Repeal by Loan and Trust Companies Act

II. REVENUES AND EXPENDITURES/RECETTES ET DÉPENSES

Source Classification of Ordinary Revenue/ Provenance des Recettes au Compte Ordinaire

for the year ended 31 March 1989/pour l'année terminée le 31 mars 1989

Taxes on Insurance Premiums/Taxes sur les primes d'assurance	
Other/Autres	
Insurance Premium Tax/Taxe sur les primes d'assurance	$14,595,962
Total Other/Total des autres taxes	$14,595,962
Other Taxes/Autres taxes	
Property Transfer Tax/Taxe sur la cession de biens	$ 2,574,865
Total Other Taxes/Total des autres taxes	2,574,865
Total Taxes on Insurance Premiums/Total des taxes sur les primes d'assurance	$17,170,827
Return on Investment/Produits de placements	
Interest and Investment Income/Intérêts et revenus de placements	
Interest on Loans/Intérêts sur prêts	$ 24,493
Other Interest Income/Autres intérêts créditeurs	333
Foreign Exchange/Opérations de change	406
Total Interest and Investment Income/Total des intérêts créditeurs et des revenus de placements	25,232
Total Return on Investment/Total des produits de placements	$ 25,232
Licences and Permits/Licences et permis	
General/Recettes générales	
Credit Unions and Co-operatives – Incorporation Fees/	
Caisses populaires et coopértives – Droits de constitution	$ 2,013
Pre-arranged Funeral Licences/	
Licences des arrangements préalables de services de pompes funèbres	7,800
Auctioneer Licences/Licences d'encanteurs	2,870
Collection Agencies/Agences de recouvrement	7,600
Commissioner of Oaths – Fees/Commissaire aux serments – Droits	6,591
Corporations – Annual Filing Fees/Corporations – Droits de dépôt annuels	1,085,686
Cost of Credit Disclosure/Divulgation du coût de crédit	10,080
Direct Sellers Act/Loi sur le démarchage	51,010
Real Estate Agents and Salesmen – Licences/Agents et vendeurs immobiliers – Licences	74,970
Insurance Agents – Licences – Life/Agents d'assurance-vie – Licences	44,560
Insurance Agents – Licences – Other than Life/Autres agents d'assurance – Licences	85,275
Salvage Dealers – Licences/Brocanteurs – Licences	-
Corporations – Letters Patent/Sociétés – Lettres patentes	759,410
Total General/Total des recettes générales	2,137,865
Total Licences and Permits/Total des licences et permis	$ 2,137,865
General/Recettes générales	
Name Search – Fees/Recherche de titres – Frais	$ 42,043
Certified Copies – Fees/Copies conformes – Frais	29,267
Insurance Companies – Insurance Act Costs/	
Compagnies d'assurance – Dépenses relatives à la Loi sur les assurances	310,442

Insurance Companies – Public Utilities Board Costs/	
Compagnies d'assurance – Coûts de la Commission des entreprises de service public	$ 195,323
Divorce Court – Fees/Cour de divorce – Frais	167,100
Probate Court – Fees/Tribunal des successions – Frais	451,987
Court Reporters – Fees/Sténographes judiciaires – Frais	349,904
Registry Offices – Fees/Bureaux de l/enregistrement – Frais	2,930,101
Court Administration – Legal Forms. Judgements/	
Administration judiciaire – Formules juridique, jugements	90,536
Judicial District Offices – Fees/Bureaux de district judiciaire – Frais	310,575
Sales and Services — Other/Ventes et services – Autres	668
Total General/Total des recettes générales	4,877,946
Total Sale of Goods and Services/Total des ventes de biens et services	$ 4,877,946
Fines and Penalties/Amendes et intérêts de pénalisation	
Liquor Control Act – Fines/Loi sur la réglement des alcools – Amendes	$ 124,284
Provincial Courts – Fines – Criminal Code/	
Cours provinciales – Amendes – Code criminel	1,676,052
Provincial Courts – Fines – Provincial and Municipal Statutes/	
Cours provinciales – Amendes – Lois provinciales et arrêtés municipaux	57,530
Judicial District Offices – Fines/Bureaux district judiciaire – Amendes	24,034
Court Costs – Recoveries/Frls judiciaires – Recouvrements	11,894
Bail Forfeitures/Cautionnements perdus	3,121
Seizure of Gambling Devices/Saisie de matériel de jeu	8,263
Total Fines and Penalties/Total des amendes et des inteerêts de pénalisation	1,905,178
Total Fines and Penalties/Total des amendes et des inteerêts de pénalisation	$ 1,905,178
Miscellaneous/Recettes diverses	
Miscellaneous/Recettes diverses	
Government Assigned Vehicles – Recoveries/	
Véhicules gouvernementaux – Recouvrements	$ 602
Prior Years Expenditure Recoveries/	
Recouvrements des dépenses des années antérieures	2,103
Public Intervenors – Recoveries/Intervenants publics – Recouvrements	93,601
Other Miscellaneous Revenue/Autres recettes diverses	33,876
Total Miscellaneous/Total des recettes diverses	130,182
Total Miscellaneous/Total des recettes diverses	$ 130,182
Conditional Grants – Canada/Subventions conditionelles – Canada	
General Government Services/Services du gouvernement général	
Federal Court/Cour fédérale	$ 28,725
Bilingual Administration of Justice/Administration bilingue de la justice	72,524
Legal Aid/Aide juridique	1,125,019
Total General Government Services/Total des services du gouvernment général	$ 1,226,268
Welfare/Bien-être social	
Canada Assistance Plan – Civil Legal Aid/	
Régime d'assistance publique du Canada – Aide juridigue en matière civile	56,136
Total Welfare/Total des recettes du bien-être social	$ 56,136
Other/Autres recettes	
Official Languages Policy/Politique des langues officielles	$ 430,400
Other Conditional Grants/Autre subventions conditionelles	38,900
Total Other/Total des autres recettes	$ 469,300
Total Conditional Grants – Canada/Total des subventions conditionelles – Canada	$ 1,751,704
	$27,998,934

Object Classification of Ordinary Expenditure/
Classification par Articles de Dépense au Compte Ordinaire
for the year ended 31 March 1989/pour l'année terminée le 31 mars 1989

	Total Expenditure/ Total des dépenses	Administration/ Administration	Attorney General/ Procureur général	Justice Services/ Services juridiques
Personal Service/Services du personnel				
Civil Services Payroll/ Feuille de paye des employés de la function public	13,172,280	1,198,086	4,167,414	7,806,780
Casual Payroll/Feuille de paye des employés occasionnels	722,180	45,433	108,689	568,058
Employer's Contribution/Contributions de l'employeur	390,157	27,090	110,947	252,120
Other Employer Costs/Autres dépenses de l'employeur	72,094	3,570	50,126	18,398
Workers' Compensation Board Payments/ Cotisations à la Commission des accidents du travail	2,821		1,095	1,726
	$ 14,359,532	$ 1,274,179	$ 4,438,271	$ 8,647,082
Other Services/Autres services				
Advertising/Publicité	19,897		6,580	13,317
Fees and Commissions/Droits et commissions	579,728	205	69,669	509,854
Freight, Express.Duty and Cartage/ Fret, messageries, douane et camionnage	7,429	1,595	646	5,188
Insurance and bonding/Assurance et cautionnement	1,013		1,013	
Laundry services/Services de blanchissage	445		53	392
Travel expenses – Minister/Frais de déplacement – Ministre	24,069	24,069		
Members' Expenses/Frais des député(e)s			490	250
Catering Services/Services de restauration	2,276	2,026		
Other Services/Autres services	43,192	8,865	8,680	25,647
Cleaning and Exterminationg Services re Buildings/ Services de nettoyage et d'extermination – Immeubles	1,815		1,815	
Police and Security Services/Services de police et de sécurité	16,270			16,270
Inspection Services/Services d'inspection	61,663	7,194	9,911	44,558
Transportation and Storage Charges/ Frais de transport et d'entreposage	21,332		21,034	298
Postage/Frais de poste	199,209	24,252	3,541	171,416
Data Processing Services/Services informatiques	430,113	6,217	5,554	418,342
Professional Services/Services professionals	1,124,885	142,663	340,956	641,266
Other Manpower Services/Autres services de main-d'oeuvre	548			548
Printing and Copying Services/Services d'imprimerie et de polycopie	48,848	6,606	9,098	33,144
Rentals/Locations	264,198	64,809	96,396	102,993
Repair Services/Services de réparation	65,205	3,677	21,018	40,510
Telephones and Telex, etc./Téléphones, télex, etc.	381,672	367,408	714	13,550
Travel Expenses – Employees and Board Members/ Frais de déplacement – Employés et membres de conseils	567,744	48,903	209,167	309,674
	$ 3,862,041	$ 708,489	$ 806,335	$ 2,347,217

	Total Expenditure/ Total des dépenses	Administration/ Administration	Attorney General/ Procureur général	Justice Services/ Services juridiques
Materials and Supplies/Matériel et fournitures				
Subscriptions/Abonnements	208,294	4,215	113,093	90,986
Clothing/Vêtements	22,981	1,063	8,408	13,510
Educational and Teaching Materials/ Matériel didactique et pédagogique	433	22		411
Food/Nourriture	1,025	532		493
Household and Cleaning Supplies/ Fournitures de ménage et produits de nettoyage	67	14		53
Vehicles, Machinery and Equipment Supplies and Parts/ Fournitures et pièces de véhicules et de matériel	999			999
Other Supplies/Autres fournitures	15,532	2,324	2,069	11,139
Stationery, Office Supplies and Forms/ Papeterie, fournitures de bureau et formules	433,221	25,218	55,225	352,778
Computer Supplies/Fournitures pour ordinateurs	9,228	2,632	1,588	5,008
Structural Materials and Supplies/ Matériaux et fourniture de construction	7,218	737	2,721	3,760
	$ 698,998	$ 36,757	$ 183,104	$ 479,137
Property and Equipment/Biens et matériel				
Office Furniture and Equipment/Meubles et matériel de bureau	767,609	38,561	62,399	666,649
Data Processing Equipment/Matériel informatique	116,019	17,619	8,711	89,689
	$ 883,628	$ 56,180	$ 71,110	$ 756,338
Contributions, Grants and Subsidies/Contributions et subventions				
Grants to Individuals/Versements à des particuliers	800	800		
Grants to Non-profit Organizations/ Subventions à des organismes sans but lucratif	1,980,809	1,775	1,959,500	19,534
Other Grants/Autres subventions	0			
	$ 1,981,609	$ 2,575	$ 1,959,500	$ 19,534
Debt and Other Charges/Frais de la dette et autres				
Interest/Intérêt	-			
Damage Claims/Réclamations pour dommages	-			
	$21,785,806	$ 2,078,180	$ 7,456,320	$12,249,306

II. RECETTES ET DÉPENSES/REVENUES AND EXPENDITURES

Rapport annuel

1988 - 1989

Nouveau - Brunswick

Justice

New Brunswick

Justice

L'honorable Gilbert Finn, O.C.
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur,

J'ai le plaisir de remettre à Votre Honneur le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

Le procureur général et ministre de la Justice,

James E. Lockyer, c.r.

L'honorable James E. Lockyer, c.r.
Procureur général et ministre de la Justice
Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1988-1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-procureur général et
sous-ministre de la Justice,

Paul M. LeBreton, c.r.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Organigramme 2
Mission du ministère de la Justice 3
Rôle du procureur général et ministre de la Justice 3
Plan directeur 4

DIVISION DU PROCUREUR GÉNÉRAL 5
Direction des services juridiques 5
Direction des poursuites publiques 6
Direction de la réforme du droit 7
Aide juridique* 8

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE 10
Services aux tribunaux 10
Direction des services à la consommation 14
Direction des affaires corporatives et fiduciaires 16
Direction de l'enregistrement 17
Direction des assurances 18
Services d'expropriation* 19

DIVISION DES SERVICES ADMINISTRATIFS 20
Direction du service des ressources humaines 20
Direction des services financiers 20
Direction des services ministériels 20
Recherche et planification 21
Programme des langues officielles 22

ANNEXES
I Lois relevant de la compétence du ministère de la Justice
II Recettes et dépenses

* N'est pas une direction, mais relève du Ministère

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1988-1989 est le premier rapport depuis la création officielle du ministère du Solliciteur général et la separation entre les fonctions de ce ministère et celles du ministère de la Justice et du Procureur général.

En novembre 1987, la création du poste de solliciteur général a constitué la première étape vers la division du portefeuille provincial de la Justice. La modification de la Loi sur le Conseil exécutif, proclamée le 18 mai 1988, a officiellement mis cette décision en vigueur.

Dès le printemps de 1988, le mandat du solliciteur général et celui du ministre de la Justice étaient nettement séparés. Le ministère du Solliciteur général nouvellement créé s'est vu attribuer la compétence sur des éléments fonctionnels précis du système de justice criminelle, le bureau du shérif et les services du coroner, les services de police, les services correctionnels provinciaux pour les adultes et les jeunes contrevenants, ainsi que les programmes concernant la réglementation des armes à feu et les victimes d'actes criminels. La coopération manifestée par les cadres supérieurs des deux ministères a facilité cette séparation.

Le changement fondamental effectué dans le ministère - la séparation entre la responsabilité des poursuites et celle des services de police et des services correctionnels - réduit les possibilités de conflit ou d'influence entre les services chargés de faire respecter la loi.

Le double portefeuille de ministre de la Justice et procureur général est maintenu. La compétence du ministre de la Justice comprend les services aux tribunaux, les services à la consommation, les affaires corporatives et fiduciaires, l'enregistrement des biens, les services d'assurance provinciaux et les fonctions connexes prévues par la loi.

Le procureur général agit à titre de premier conseiller juridique de la Couronne. En conséquence, la Division du procureur général du ministère de la Justice est chargée des poursuites publiques et de tous les services juridiques, consultations et assistance juridique quotidienne offerts à tous les organismes et ministères du gouvernement. Les avocats législatifs préparent les projets de lois d'intérêt public et les règlements à la Direction de la réforme du droit, qui a aussi la responsabilité de veiller à ce que les lois du Nouveau- Brunswick soient appropriées aux nouveaux besoins de la société.

Ce rapport décrit brièvement les activités et les points saillants des services qui relèvent maintenant du double portefeuille du ministre de la Justice et procureur général.

1988-89
Organigramme

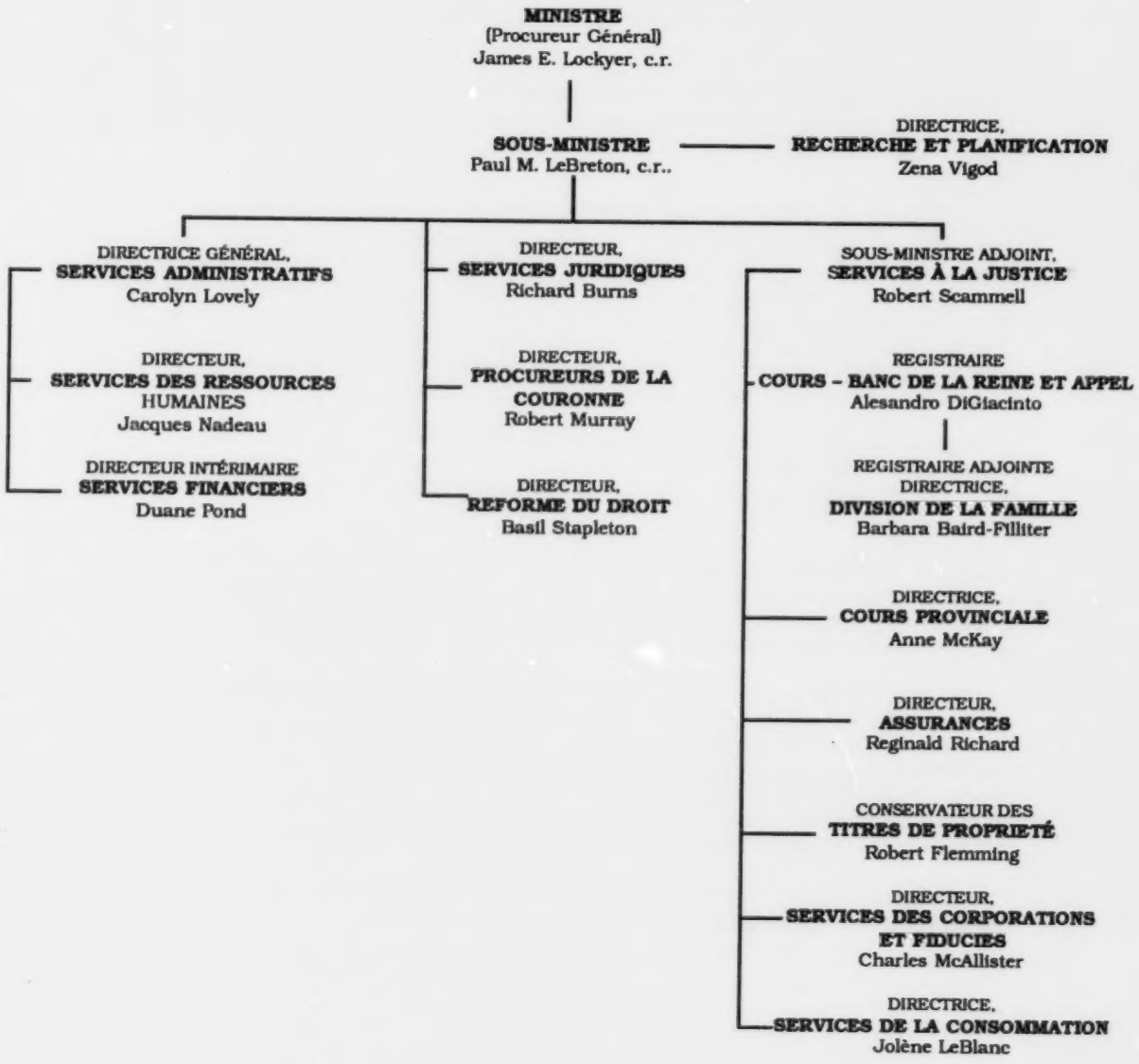

Mission du ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a pour mission d'assurer l'administration de la justice et il assume à ces fins les responsabilités suivantes : la création, l'administration et l'organisation des tribunaux judiciaires de la province; la prestation de services juridiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses divers ministères et organismes; l'administration du système d'enregistrement des biens; la garantie des droits civils et constitutionnels des citoyens et du traitement égal de chacun devant les lois provinciales.

Pour assumer cette mission, le Ministère compte trois grandes divisions fonctionnelles : la Division du procureur général, les Services à la justice et les Services administratifs. Chaque division comprend plusieurs directions ayant chacune la responsabilité de programmes et de services particuliers. Il arrive que l'administration de la justice exige la collaboration de plusieurs directions qui joignent leurs efforts, chacune dans son domaine de compétence, pour la réalisation d'objectifs communs.

Rôle du procureur général et ministre de la Justice

La Loi sur le Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick habilite le lieutenant-gouverneur à choisir parmi les membres du Conseil exécutif un procureur général qui sera également ministre de la Justice de la province.

Ce double rôle englobe diverses responsabilités. En sa qualité de premier conseiller juridique de la Couronne, le procureur général de la province assume une fonction qui remonte au début de la colonie britannique, il y a plus de deux cents ans. Par contre, un bon nombre de ses responsabilités de ministre de la Justice, qui lui sont conférées par des lois ou des décrets, sont assez récentes.

Le mandat du procureur général est le suivant :

- représenter la Couronne dans les instances civiles;
- fournir des services juridiques à tous les ministères et organismes du gouvernement;
- représenter la Couronne lorsque des droits d'intérêt public relevant de la compétence du gouvernement provincial sont contestés;
- administrer la justice criminelle dans la province et poursuivre tous les auteurs d'infractions au Code criminel du Canada et aux lois du Nouveau-Brunswick;
- conseiller le gouvernement sur les projets de lois, effectuer des études de réforme du droit et fournir des services de rédaction législative au gouvernement.

Le ministre de la Justice a le mandat suivant:

- administrer les services aux tribunaux;
- administrer les affaires corporatives et fiduciaires et réglementer les compagnies de fiducie;
- réglementer l'industrie des assurances;
- administrer le système d'enregistrement des biens;
- administrer les services au secteur de la consommation, aux caisses populaires et aux coopératives, ainsi que le bureau du médiateur des loyers, et réglementer les coopératives et les caisses populaires;
- diriger la mise en oeuvre du programme des langues officielles du Ministère;
- coordonner la recherche, la planification et l'évaluation de tous les aspects de l'administration de la justice dans la province.

Plan directeur

Au cours de l'exercice 1988-1989, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les programmes existants et d'élaborer de nouveaux programmes destinés à répondre aux besoins actuels des citoyens. Le plan directeur du Ministère est formulé dans les objectifs exposés ci-dessous, qui sont revus et mis à jour chaque année.

Efficacité et qualité des services
Assurer la qualité, l'efficacité et la pertinence constantes de tous les services et programmes offerts.

Efficacité de la communication
Améliorer les communications au sein du Ministère, ainsi qu'avec les autres ministères du gouvernement et le public.

Division ordonnée des responsabilités ministérielles
Veiller à ce que la division des responsabilités entre le ministère du Procureur général et de la Justice et celui du Solliciteur général se fasse de façon ordonnée.

Gestion des ressources humaines
Évaluer les besoins du Ministère en personnel, pour assurer la productivité et l'utilisation optimale des ressources humaines.

Services juridiques
Améliorer la prestation des services juridiques au gouvernement.

Proportion de personnel féminin
Assurer aux femmes une représentation de 20 p. 100 au moins dans toutes les catégories d'emploi d'ici 1991-1992.

Bureau de l'enregistrement
Assurer la modernisation du bureau de l'enregistrement et l'extension des services d'enregistrement foncier.

Propagande haineuse
Coordonner les efforts du gouvernement pour combattre la propagande haineuse.

Poursuites publiques
Examiner la structure actuelle du poste de directeur des Poursuites publiques et recommander, au besoin, les réformes à introduire pour assurer l'équité et l'impartialité voulues dans l'administration de la justice criminelle.

Institutions financières
Établir une structure efficace pour la réglementation des établissements financiers.

Tribunaux et organisation judiciaire
Améliorer l'administration générale des tribunaux de la province et régler les questions relatives à l'organisation judiciaire.

Droit de la famille
Continuer à assurer de bons services dans les questions touchant le droit de la famille.

Langues officielles
Continuer à améliorer la prestation de tous les programmes du ministère de la Justice dans les deux langues officielles.

Recherche juridique
Améliorer la fonction de recherche juridique du Ministère au sein du gouvernement.

Division du procureur général

La Division du procureur général comprend la Direction des services juridiques, la Direction des poursuites publiques et la Direction de la réforme du droit; elle assume également la responsabilité de l'Aide juridique.

Direction des services juridiques

Cette direction fournit, au nom du procureur général, des services de consultation juridique et de représentation à tous les ministères et organismes du gouvernement; elle représente également le procureur général dans les poursuites en matière civile et constitutionnelle. Elle offre notamment les services suivants:

- conseils et services juridiques en matière civile;
- rédaction de documents commerciaux très complexes;
- conseils juridiques sur des questions constitutionnelles et sur la Charte des droits et libertés;
- conseils et avis juridiques sur la rédaction des lois et des règlements;
- représentation du gouvernement dans les causes entendues par les cours, les commissions et les tribunaux administratifs, en matière civile et constitutionnelle;
- conseils juridiques sur la responsabilité civile de la Couronne découlant des programmes et des activités du gouvernement;
- en collaboration avec la Direction des poursuites publiques, conseils au gouvernement sur des affaires quasi-criminelles sous le régime de diverses lois provinciales. Conseils à la Direction des poursuites publiques en matière constitutionnelle, sur des points litigieux concernant la Charte des droits et libertés soulevés dans des poursuites criminelles;
- recherches juridiques sur des sujets particuliers;
- participation aux négociations et aux accords entre le fédéral et la province.

Ces services juridiques sont fournis quotidiennement, dans les deux langues officielles. Il peut arriver que la Direction retienne les services d'avocats du secteur privé pour un travail précis ou en cas de surcroît de travail.

Faits saillants

Affaires portées devant des tribunaux

- Il y a eu 52 arbitrages de conflits du travail durant le dernier trimestre de l'exercice 1988-1989, soit le double du nombre enregistré pendant la même période de l'exercice précédent.

- La Direction est intervenue dans des causes entendues par la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale du Canada et les cours supérieures de la province.

- La Cour du Banc de la Reine a entendu des causes importantes, concernant entre autres : un règlement sur l'aménagement, établi en vertu de la Loi sur l'urbanisme; le pouvoir du ministre du Travail de nommer une commission d'enquête en vertu de la Loi sur les droits de la personne; le pouvoir d'un conseil scolaire dans une affaire portant sur l'intégration; la Loi sur le paiement des services médicaux et les Règlements établis en vertu de cette loi dans une affaire relative au paiement d'un avortement effectué en dehors de la province; un cas d'expropriation touchant le paiement du montant d'indemnisation en vertu de la Loi sur l'expropriation ou de droits miniers.

- La Cour d'appel a confirmé le droit de la province d'effectuer une évaluation commerciale et de percevoir une taxe d'une compagnie faisant des affaires sur des

terrains qui appartiennent à la Société nationale des ports. L'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada a été refusée.

• Au cours de l'année dernière, le procureur général a reçu des avis de questions d'ordre constitutionnel dans trente-trois appels portés devant la Cour suprême du Canada et, après étude des causes, il a décidé que l'intérêt de la province exigeait une intervention dans six cas. Il a également reçu des avis en vertu de la Loi sur l'organisation judiciaire pour 11 affaires mettant en cause des lois provinciales et il a décidé d'intervenir dans six cas.

• Parmi les questions constitutionnelles importantes entendues à la Cour suprême du Canada, mentionnons les suivantes : l'assujettissement des entreprises du fédéral aux lois provinciales; le droit de la législation fédérale d'exiger l'assistance d'une personne à un tribunal d'enquête et la présentation de documents susceptibles d'amener son inculpation; le droit du gouvernement fédéral de réglementer les taux de salaire pour la création d'emplois.

• D'importantes questions d'ordre constitutionnel ont été soulevées à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick à propos de certaines dispositions de la Charte, notamment : la garantie de la liberté de circulation et d'établissement prévue à l'art. 6; les dispositions relatives aux fouilles et perquisitions et aux saisies; les droits à l'égalité.

Autres questions

• Les avocats des Services juridiques ont participé à des débats sur plusieurs questions autres que des litiges, telles que le lien fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard, l'accord du Lac Meech, l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et la construction du traversier de Grand Manan.

• En 1988-1989, le système de repérage d'avis juridiques (SRAJ) et le système de recherche documentaire sur les arbitrages juridiques ont été mis en fonction. Les opinions juridiques et les décisions des tribunaux d'arbitrage seront répertoriées par sujet pour faciliter les recherches.

• La Direction a mis en application le système de repérage des activités juridiques pour enregistrer le travail exécuté pour les ministères clients.

Direction des poursuites publiques

La Direction des poursuites publiques représente la Couronne dans les poursuites criminelles contre les auteurs d'infractions au Code criminel du Canada, à la Loi sur les jeunes contrevenants et aux autres lois fédérales et provinciales, dans toutes les cours de la province ainsi qu'à la Cour suprême du Canada.

En plus de l'exécution des ordonnances d'entretien et de garde, la Direction poursuit les cas de violence au sein de la famille, de violations à la Loi sur la réglementation des alcools, à la Loi sur les véhicules à moteur, à la Loi sur la pêche sportive et la chasse et aux autres lois d'intérêt public. Elle conseille et guide les agents d'exécution de la loi de la province, en matière d'enquêtes et de poursuites, et participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lignes directrices relatives au droit criminel.

Le bureau central fournit des conseils juridiques au procureur général et au sous-procureur général sur les questions concernant l'administration et l'application de la justice criminelle dans la province. Il est chargé en particulier de superviser la poursuite des infractions en matière commerciale, les questions de droit de la famille, les poursuites d'affaires quasi-criminelles en vertu de lois provinciales et les appels de causes criminelles touchant la Charte des droits et libertés. Il s'occupe des plaintes invoquant une conduite criminelle, portées contre des policiers ou d'autres agents d'exécution de la loi. Il est également chargé des demandes d'autorisation d'écoute électronique, de poursuites qui lui sont renvoyées pour éviter les conflits d'intérêt possibles, ainsi que de certains appels interjetés devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick et la Cour suprême du Canada.

Les sept bureaux régionaux conseillent la police sur l'opportunité des poursuites. Lorsque les inculpations donnent lieu à un procès, le procureur de la Couronne régional est chargé de diriger les poursuites et les procédures qui s'y rapportent.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice, 2 475 adolescents ont été inculpés de 4 331 infractions sous le régime de la Loi sur les jeunes contrevenants. Soixante p. 100 des inculpations jugées visaient des adolescents de seize ou dix-sept ans.

• Treize causes portant sur des homicides ont été introduites au cours de cet exercice.

• Plusieurs causes ont été portées devant la Cour suprême du Canada; l'une d'entre elles concernait le critère applicable aux questions de tutelle en vertu de la Loi sur les services à la famille et une autre, l'application aux réserves indiennes des lois provinciales sur les véhicules à moteur.

• Plusieurs inculpations de meurtre ont été confirmées par la Cour d'appel.

• La Division des poursuites publiques a assumé la présidence du comité fédéral-provincial chargé de recommander les modifications aux dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse.

• La Division des poursuites publiques et le gouvernement fédéral ont parrainé un atelier interdisciplinaire sur la question des enfants victimes de mauvais traitements ou de négligence. Les participants ont reçu une formation approfondie sur les particularités et les techniques d'interrogation des enfants témoins et ils ont étudié la dynamique des cas d'enfants victimes d'agressions sexuelles; ils seront appelés à diriger des ateliers de formation régionaux dans toute la province. De plus, la Direction des poursuites publiques a pris l'initiative de l'élaboration de lignes directrices du protocole judiciaire pour le témoignage des enfants, ainsi que de protocoles des enregistrements magnétoscopiques, pour faciliter l'admission en preuve des entrevues enregistrées.

• En collaboration avec le Comité interministériel sur la violence familiale, la Direction des poursuites publiques a participé à l'élaboration de protocoles relatifs aux femmes victimes de mauvais traitements et à l'examen d'un plan d'action ministériel quinquennal pour lutter contre les mauvais traitements infligés à des femmes, à des enfants, à des personnes âgées et à des infirmes.

• La Direction des poursuites publiques a proposé des dispositions législatives qui permettraient d'accéder à certaines banques de données provinciales pour retrouver les personnes qui ne se sont pas conformées à des ordonnances d'entretien ou de garde ou à des ordonnances attributives de droit de visite.

• La Direction a participé à la création d'un comité mixte Justice - Santé et Services communautaires composé de membres du personnel des deux ministères, qui se penchera sur des questions touchant le traitement des demandes présentées en vertu de la Loi sur les services à la famille par le ministre de la Santé et des Services communautaires.

Direction de la réforme du droit

Cette direction fournit un service central de rédaction législative aux ministères et organismes gouvernementaux, effectue des recherches juridiques et assure la traduction de documents juridiques; de plus, elle crée et tient à jour des bases de données sur les lois et les règlements d'intérêt public. En plus de la traduction de documents juridiques du ministère, la section de Traduction, informatique et recherche juridiques effectue des recherches informatisées, sur demande; elle fait des recherches sur les initiatives législatives dans tout le Canada ; elle donne des conseils juridiques au greffier du Conseil exécutif, sur les questions à l'ordre du jour du Cabinet. Les recherches juridiques effectuées incluent l'examen permanent du common law et de la législation, pour déterminer les points qui doivent faire l'objet d'une réforme, surtout s'ils ne sont pas conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

La section de la rédaction des lois rédige, dans les deux langues officielles, tous les projets de loi du programme législatif gouvernemental et tous les règlements établis en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. Cette section comprend aussi le Bureau du registraire des règlements, où sont enregistrés tous les règlements qui tombent sous le régime de la Loi sur les règlements.

Faits saillants

Activités internes

• Mesures législatives : les 85 projets de loi rédigés par la section de rédaction des lois et présentés durant la session de 1988 comprenaient la Loi sur les fiducies internationales, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses, la Loi sur l'aquaculture, la Loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles et la Loi sur le Fonds en fiducie pour les routes de grande communication. Les 249 règlements rédigés comprenaient le Règlement relatif au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et le Règlement sur les Formules - Loi sur les mandats d'entrée.

• Recherche juridique: la section a continué à préparer l'entrée en vigueur de la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales et de la Loi sur la procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents. La refonte des dispositions visant les droits d'entrée, de fouille, de perquisition et de saisie, accordés par la loi au gouvernement, s'est terminée avec la proclamation de la Loi sur les mandats d'entrée et de la Loi de 1986 visant la concordance des lois provinciales avec la Charte. En 1989, la section de la recherche a entrepris d'importants projets de réforme du droit visant les dispositions législatives sur les valeurs mobilières, la protection des biens personnels et les caisses populaires.

• Traduction: entre avril et août 1988, la Direction a reçu 15 demandes de traduction ou de révision juridiques. Étant donné que la Direction n'a plus de traducteur juridique parmi son personnel, elle ne se charge plus désormais que des traductions et des révisions juridiques du Ministère.

Activités externes

• Participation à la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada.
•Participation à un atelier portant sur les média et la loi.

• Organisation d'un atelier sur le droit de la famille.

• Activités externes permanentes, telles que le rôle de point de contact pour les commissions de réforme du droit des autres provinces et d'autres pays, et la Division juridique du Secrétariat du Commonwealth; liaison avec le comité des Règles établi en vertu de la Loi sur l'organisation judiciaire.

• Des membres du personnel ont rempli un certain nombre de fonctions, notamment celles de membre du conseil d'administration et de président du comité de vérification du Conseil canadien de la documentation juridique, de premier vice-président de la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada et de membres du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Aide juridique

L'Aide juridique du Nouveau-Brunswick fournit des services juridiques aux résidents de la province qui n'ont pas les moyens d'engager un avocat. Le procureur général, le Barreau du Nouveau-Brunswick et la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick se partagent la responsabilité générale du programme d'aide juridique. Le Barreau du Nouveau-Brunswick est chargé de l'administration du programme.

Les demandes d'aide juridique peuvent être faites à n'importe lequel des huit bureaux régionaux administrés par le Barreau du Nouveau-Brunswick. L'admissibilité des demandes est évaluée en fonction de leur mérite juridique et de

certains critères financiers. Les personnes qui ont obtenu un certificat d'aide juridique peuvent retenir les services de tout avocat participant au programme. Des avocats de service sont disponibles chaque jour dans certaines cours. L'Aide juridique du Nouveau-Brunswick participe à une entente nationale visant à fournir des services juridiques à des demandeurs d'autres provinces et à des demandeurs de la province qui ont besoin de services juridiques dans une autre province.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice, les avocats de service ont prêté assistance à 16 175 personnes accusées d'infractions. Les infractions au Code criminel représentaient 61 p. 100 des cas qui ont bénéficié d'une aide juridique dans des affaires criminelles; les infractions commises par des jeunes contrevenants constituaient 21 p. 100 de la charge de travail, ce qui est une augmentation considérable par rapport aux années précédentes. Sur un total de 1 901 demandes d'aide juridique en matière criminelle présentées pendant l'exercice 1988-1989, 1 667 ont donné lieu à la délivrance d'un certificat et 390 ont été refusées.*

• L'aide juridique en matière civile a été abolie au début de l'exercice. Néanmoins, la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a fourni 250 000 $ à un fonds en fiducie destiné à offrir une aide juridique pour des affaires de droit familial comportant de la violence physique et pour des causes dans lesquelles la province demande la tutelle des enfants. Ce financement a aussi permis de garder un avocat de service au tribunal de la famille. Sur un total de 89 demandes d'aide juridique en matière civile présentées en 1988-1989, 63 ont donné lieu à la délivrance d'un certificat et 51 ont été rejetées.*

• Les frais du programme d'aide juridique se sont élevés à 1 897 290 $ en 1988-1989, en plus des dépenses payées par le fonds en fiducie de 250 000 $ établi par la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

• Le coût de l'Aide juridique du Nouveau-Brunswick est partagé entre le fédéral et la province.

• Environ 70 p. 100 des avocats du Nouveau-Brunswick participent au programme; en acceptant de réduire leurs honoraires, ils fournissent à l'Aide juridique une contribution qui représente jusqu'à 25 p. 100 de leurs honoraires.

* Le nombre total de demandes ne correspond pas au total des demandes refusées et des certificats délivrés du fait que plusieurs demandes étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice.

Division des services à la justice

Cette division comprend: la Direction des services aux tribunaux, la Direction des services à la consommation, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires, la Direction de l'enregistrement et la Direction des assurances. Elle est également chargée de l'administration des Services d'expropriation.

Direction des services aux tribunaux

Cette direction assume l'administration de tous les services aux tribunaux du Nouveau-Brunswick, dans les deux langues officielles, et elle assure la liaison avec la magistrature, par l'entremise des juges en chef.

La province est responsable de la constitution, du maintien et de l'administration des tribunaux de tous les niveaux au Nouveau-Brunswick : la Cour d'appel, la Cour du Banc de la Reine, la Cour des divorces et des causes matrimoniales, la Cour des successions et la Cour provinciale.

Pour rendre les tribunaux plus accessibles à tous, le ministère de la Justice a établi des tribunaux-satellites pour la Cour du Banc de la Reine et la Cour provinciale. En plus de ses huit sièges permanents, la Cour du Banc de la Reine a cinq tribunaux-satellites pour la Division de la famille et deux pour la Division de première instance. La Cour provinciale a 14 sièges permanents et 21 tribunaux-satellites.

Administration des tribunaux

À la Cour d'appel, les fonctions administratives sont remplies par le registraire. À la Cour du Banc de la Reine, elles sont remplies par le registraire, le registraire adjoint, le directeur de la Division de la famille, ainsi que quatre administrateurs et quatre greffiers (Division de première instance) et quatre greffiers/administrateurs (Division de la famille) dans les sièges plus petits. À la Cour provinciale, la responsabilité de l'administration incombe au directeur des Services à la Cour provinciale.

Ces fonctionnaires sont responsables de la supervision du personnel, des locaux des tribunaux, du mobilier, du matériel, des systèmes d'information, de la sécurité, des pièces à conviction et de la perception des amendes et autres sommes reçues par leurs tribunaux respectifs.

Outre qu'il soit responsable du travail des sténographes judiciaires, le bureau du registraire s'occupe de toutes les adoptions, enregistre les faillites et administre une section de la Cour fédérale; il est aussi le bureau central de dépôt de tous les décrets de divorce de la province. Il s'occupe de toutes les demandes réciproques d'exécution d'ordonnances d'entretien venant d'États, de pays, de provinces et de territoires accordant la réciprocité.

Cour d'appel

La Cour d'appel, le plus haut tribunal de la province, comprend le juge en chef du Nouveau-Brunswick et cinq autres juges. La Loi sur l'organisation judiciaire prévoit que les appels doivent être entendus par trois juges au moins. Cette cour supérieure a son siège permanent à Fredericton, mais elle peut siéger ailleurs, à la décision du juge en chef du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'appels de causes civiles entendus a diminué, passant de 103 en 1987-1988 à 101 en 1988-1989. Pendant la même période, le nombre des appels de causes criminelles a augmenté, passant de 58 à 67. La Cour d'appel a entendu 102 motions et accordé 47 ordonnances par consentement, ce qui représente une diminution des activités par rapport à 1987-1988, où elle avait entendu 101 motions et accordé 62 ordonnances par consentement. Quatre-vingt-sept p. 100 des audiences ont été tenues en anglais, 10 p. 100 en français et trois p. 100 dans

les deux langues.

Cour du Banc de la Reine

La Cour du Banc de la Reine est une cour supérieure qui comprend deux divisions, la Division de première instance et la Division de la famille. Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle comprend aussi cinq juges surnuméraires. À la demande du juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, les juges nommés à la Division de première instance peuvent agir en tant que juges de la Division de la famille. La Cour du Banc de la Reine a compétence pour entendre les causes civiles et criminelles intentées dans la province, à l'exception des affaires expressément exclues par une loi.

La Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine a compétence pour juger les actes criminels entendus par un juge avec jury ou un juge seul, les causes civiles et certains appels de décisions de la Cour provinciale. Les petites créances qui ne dépassent pas 1 000 $ relèvent également de cette division.

La Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine est un système de tribunal de la famille à juridiction intégrale, jugeant les affaires qui concernent la protection de l'enfance, les adoptions, les divorces, les droits et obligations entre époux, y compris la perception des pensions alimentaires et l'exécution des ordonnances d'entretien, ainsi que les droits et obligations entre parents et enfants.

Toutes les dénonciations, assignations, ordonnances et autres documents concernant des jeunes contrevenants sont traités par la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine, mais la responsabilité des jugements est assumée par la Cour provinciale.

En 1988-1989, onze travailleurs sociaux auprès des tribunaux ont fourni les services suivants aux huit sièges de la Division de la famille: renseignements et conseils; médiation de questions d'entretien, de garde et de droit d'accès; tri des cas à l'accueil, renvois et préparation du travail pour les Poursuites publiques.

Cour des successions du Nouveau-Brunswick

La Cour des successions est constituée de juges de la Cour du Banc de la Reine qui sont tous juges de plein droit de la Cour des successions. Le juge en chef et les autres juges de la Cour du Banc de la Reine siègent en tant que juges de la Cour des successions; cependant, à la différence de la Cour du Banc de la Reine, pour la Cour des successions la province est divisée en neuf circonscriptions judiciaires.

La Cour des successions est une cour d'archives, chargée d'homologuer les testaments, d'octroyer l'administration des successions de personnes décédées dans la province, d'en rappeler ou d'en révoquer l'octroi, et d'exercer un contrôle sur l'administration et la distribution des biens.

Cour provinciale du Nouveau-Brunwick

La Cour provinciale est le tribunal de première instance de la province pour tous les actes criminels et toutes les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. C'est une cour d'archives. Le juge en chef, le juge en chef adjoint et 21 juges en sont les magistrats permanents; elle compte également quatre juges surnuméraires. Certains actes criminels peuvent ou doivent être entendus et jugés par la Cour du Banc de la Reine conformément au Code criminel du Canada, mais toutes les poursuites, depuis les cas d'infractions aux règlements municipaux jusqu'aux meurtres, doivent être introduites à la Cour provinciale. La Cour provinciale comprend également le Tribunal pour adolescents, qui connaît de toutes les infractions prévues par la Loi sur les jeunes contrevenants. Cependant, c'est le personnel de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine qui s'occupe de tous les dossiers du Tribunal pour adolescents.

Faits saillants

- Un nouveau système de nomination des juges de la Cour provinciale a été établi. L'organe principal de ce nouveau système est le comité de nomination à la magistrature de la Cour provinciale, composé de huit conseillers représentant la magistrature, le barreau et le grand public.
- Des modifications à la Loi sur la Cour provinciale ont créé la fonction de juge surnuméraire. Quatre juges surnuméraires ont été choisis en août 1988.

- Le service d'exécution des ordonnances d'entretien, assuré par la Division de la

famille de la Cour du Banc de la Reine, continue d'être une des priorités du Ministère. Au cours de l'exercice 1988-1989, les tribunaux ont perçu 8,2 millions de dollars au nom de familles du Nouveau-Brunswick ou d'en dehors de la province, soit une augmentation de 12,1 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de cas traités a augmenté de six pour cent par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 4 836. Plusieurs États accordant la réciprocité ont été ajoutés par règlement établi en vertu de la Loi sur l'exécution réciproque des ordonnances d'entretien.

• L'établissement d'un système informatisé relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien se poursuit. Ce système vise essentiellement à simplifier les méthodes de comptabilité et à repérer les cas de défaut de paiement. Il doit être mis en oeuvre dans un des sièges de la Cour d'ici l'été de 1989. Son installation dans les huit sièges de la Cour est prévue pour l'exercice 1989-1990.

• Le ministère de la Justice et le ministère de l'Aide au revenu ont continué l'institution de lignes directrices relatives à l'exécution des ordonnances d'entretien visant les bénéficiaires de l'assistance sociale. Le ministère de l'Aide au revenu a accepté de jouer un rôle plus actif dans la préparation des ententes volontaires de soutien.

• Un projet-pilote de deux ans dans le domaine de la médiation a permis d'entreprendre la formation de 11 travailleurs sociaux auprès des tribunaux, pour leur apprendre les techniques de médiation familiale. Le projet doit se poursuivre avec l'élaboration d'un manuel des règles et modalités et l'établissement d'un système de statistiques autocontrôlé, pour analyser les coûts-avantages de la médiation.

• L'établissement d'un système informatisé pour les jeunes contrevenants doit remédier aux lacunes du système d'information actuel du Tribunal pour adolescents.

• Les statistiques de la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine pour l'exercice 1988-1989 montrent une diminution de cinq pour cent de l'activité par rapport à l'exercice précédent.

• Le volume d'activité de la Cour provinciale a diminué d'environ huit pour cent en 1988-1989 par rapport à l'exercice précédent: la plus grande diminution porte sur les causes d'infractions aux règlements municipaux et de fraudes. Le volume de l'activité en ces domaines a diminué de 31 p. 100 et de 17 p. 100 respectivement.

• Au cours de 1988-1989, le Bureau du registraire a enregistré les procédures suivantes : 319 adoptions, 353 faillites, 1 675 requêtes en divorce et 1 959 jugements irrévocables et jugements de divorce.

Cour du Banc de la Reine
Division de première instance
Causes et questions introduites*

Circonscription judiciaire	Causes		Questions	
	Total 1988-1989	Total 1987-1988	Total 1988-1989	Total 1987-1988
Saint-Jean	1 435	1 294	247	286
Moncton	1 751	1 477	324	257
Fredericton	738	747	122	87
Bathurst	646	594	142	173
Newcastle	s/o	203	s/o	38
Campbellton	153	180	33	50
Edmundston	291	411	107	76
Woodstock	208	198	97	202
Total provincial 1988-1989**	5 222	5 104	1 072	1 169

Les causes comprennent les actions, procès ou autres procédures introductives d'instance entre un demandeur et un défendeur.
Les questions désignent toute procédure dont la Cour est saisie, en dehors d'une cause. Exemples de questions : les injonctions, les validations de titres de propriété et les procédures engagées en vertu de la Loi sur l'arbitrage. Les procès et appels au criminel devant la Cour du Banc de la Reine sont aussi répertoriés dans la catégorie des questions.

* Source: greffe
** Le total provincial pour l'exercice 1988-1989 ne comprend que sept des huit circonscriptions judiciaires

Cour du Banc de la Reine - Division de la famille
Instances introduites*
1988-1989

Siège de la Cour	Divorce	Loi sur les services à la famille	Exécution des ordonnances d'entretien	Loi sur les biens matri-moniaux	Exécution réciproque des ordon-nances d'entre-tien	Change-ment de nom	Autre causes **	Total	% du total prov.
Saint-Jean	530	766	373	60	26	2	163	1 920	25 %
Moncton	503	547	689	218	17	1	79	2 054	26 %
Fredericton	422	364	430	67	13	1	32	1 329	17 %
Bathurst	107	220	283	46	15	4	100	775	10 %
Newcastle	100	190	278	40	0	3	1	612	8 %
Campbellton	62	161	64	34	2	2	5	330	4 %
Edmundston	69	112	52	32	12	2	6	285	4 %
Woodstock	81	258	93	34	11	0	2	479	6 %
Total Exercice 1988-1989	1 874 24 %	2 618 36 %	2 262 29 %	531 7 %	96 1 %	15 0 %	388 5 %	7 784 100 %	100 %
Total de l'exercice précédent	1 973 24 %	2 905 36 %	2 199 27 %	579 7 %	100 1 %	175 2 %	271 3 %	8 202 100 %	

*Basées sur le nombre de pétitions, de motions et de requêtes déposées aux greffes régionaux de la Division de la famille.

**La catégorie "Autres causes" comprend les actions engagées en vertu de la Loi sur l'organisation judiciaire, de la Loi scolaire, de la Loi sur les personnes déficientes, de la Loi sur l'habeas corpus, ainsi que l'exécution des ordonnances de garde et des ordonnances attributives de droit de visite

Cour provinciale du Nouveau-Brunswick
Nombre de causes entendues
Adultes seulement

	1988-1989	1987-1988	% de changement
Nombre d'inculpations déposées	35 661	38 644	-8 %
Nombre d'inculpations amorcées	35 825	38 923	-8 %
Nombre d'inculpations jugées	36 054	38 428	-6 %
Nombre de défendeurs	32 853	36 103	-9 %

Nombre de causes entendues par le Tribunal pour adolescents

	1988-1989	1987-1988	% de changement
Nombre d'inculpations jugées	4 331	4 030	7 %
Nombre d'adolescents ayant comparu devant le Tribunal	2 475	2 565	-4 %

Les inculpations jugées visaient environ 2 475 adolescents entre 12 et 17 ans. Le vol a été l'infraction la plus souvent commise dans tous les groupes d'âge. Les garçons étaient impliqués dans 93 p. 100 de toutes les inculpations jugées au cours de l'exercice 1988-1989. Soixante pour cent des infractions jugées impliquaient des adolescents de seize et de dix-sept ans. Les adolescents inculpés ont été jugés coupables dans 90 p. 100 des cas.

Direction des services à la consommation

La Direction des services à la consommation a trois grandes responsabilités : appliquer une grande diversité de mesures législatives et de services touchant la protection des consommateurs et informer les consommateurs de leurs droits et responsabilités; administrer le programme relatif à la Loi sur la location de locaux d'habitation; réglementer les caisses populaires et credit unions ainsi que les coopératives. La Direction comprend trois sections.

Section du Service à la consommation

Le Service de la consommation s'occupe de l'application journalière d'une large gamme de mesures législatives touchant la consommation. Elle est chargée notamment des enquêtes sur les plaintes des consommateurs, des conseils aux consommateurs sur leurs droits et responsabilités, de l'éducation et de l'information des consommateurs et de la délivrance des permis prévus par les dispositions législatives aux fins de réglementation des entreprises.

Au cours de l'exercice 1988-1989, la section a répondu à 14 992 demandes de renseignements, soit une augmentation de 13,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Le total des plaintes reçues s'est élevé à 673, alors qu'il était de 579 en 1987-1988. Cinq cent quatorze personnes se sont présentées aux examens d'agent immobilier, par rapport à 380 au cours de l'exercice précédent.

(On trouvera les statistiques sur les certificats, licences et permis délivrés par cette section dans le tableau figurant à la fin du compte rendu sur la Direction des services à la consommation.)

Bureau du médiateur des loyers

Le bureau du médiateur des loyers est responsable du fonctionnement et de la gestion du programme de la Loi sur la location de locaux d'habitation. Le médiateur en chef des loyers, à Fredericton, et les neuf médiateurs répartis dans six bureaux régionaux à travers toute la province conseillent et guident les propriétaires et les locataires, font des enquêtes en vue de la médiation des litiges et diffusent des renseignements visant à améliorer les rapports entre propriétaires et locataires. Le médiateur des loyers décide aussi de l'attribution des dépôts de garantie, en cas de litige.

Le nombre de demandes de renseignements et de plaintes est passé de 45 355 en 1987-1988 à 52 847 en 1988-1989, soit une augmentation de 6,6 p.100. Ces demandes de renseignements et plaintes ont donné lieu à 166 ordres de se conformer, par rapport à 80 pendant l'exercice précédent. Il y a eu 1 956 avis de congé par comparaison à 1648 l'année précédente; 82 ordres d'expulsion ont été délivrés en 1988-1989, au lieu de 63 en 1987-1988. Le nombre des inspections effectuées a été de 966 au total, soit une augmentation de 17,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 1989, le bureau du médiateur des loyers détenait 17 843 dépôts de garantie par rapport à 15 978 à la fin de l'exercice précédent, pour un total de 4 023 852 $, soit une augmentation de 526 955 $ sur le total de l'exercice précédent. La politique financière du gouvernement prévoit que les sommes détenues au titre des dépôts de garantie doivent être déposées dans le Fonds du revenu consolidé de la province. Pendant l'exercice 1988-1989, le montant moyen des dépôts de garantie détenus en fiducie a été de 3 748 685 $.

Caisses populaires et coopératives

Caisses populaires

Cette section contrôle l'activité des caisses populaires et des credit unions, en vue de protéger les parts sociales des membres ainsi que leurs dépôts. Outre qu'elle fournit des services de constitution en corporation, de réglementation et d'inspection, elle est chargée de l'application courante de la Loi sur les caisses populaires.

Coopératives

Cette section est responsable de l'application de la Loi sur les associations coopératives. Les coopératives sont réparties en six catégories : les coopératives agricoles, les coopératives de produits forestiers, les coopératives de

pêcheurs, les coopératives de magasins, les coopératives d'habitation et les coopératives de services.

Faits saillants

• Les trois sections de la Direction des services à la consommation ont atteint les profils linguistiques du Ministère et fournissent désormais des services dans les deux langues officielles. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les licences d'encanteurs, à la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres, à la Loi sur le démarchage et à la Loi sur la divulgation du coût du crédit. D'autres modifications à la Loi sur la divulgation du coût du crédit ont été proposées.

• Deux études distinctes ont été faites au sujet du bureau du médiateur des loyers. La première a conclu que le programme est efficace et bien appliqué. La seconde a jugé que les autres solutions possibles seraient moins efficaces et plus coûteuses. Une formule type de bail révisée est entrée en vigueur en 1988.

• Des discussions et des consultations publiques ont été organisées à propos de la révision de la Loi sur les caisses populaires. La révision de la Loi sur les associations coopératives est en bonne voie. Les 123 caisses populaires et credit unions du Nouveau-Brunswick ont un actif combiné de plus de 937 millions de dollars. En 1988, leur croissance a été supérieure à la moyenne nationale pour ce genre d'établissements.

• La Direction a constitué en corporation 13 coopératives et elle a effectué 45 vérifications de caisses populaires et de credit unions.

• Au total, le nombre de Néo-Brunswickois employés par le mouvement coopératif dans la province, par les établissements constitués en corporation sous les régimes fédéral et provincial, était de 3 189 au 31 décembre 1988.

Certificats, licences et permis délivrés par la section du Service de la consommation

	1988-1989	1987-1988
Licences et permis		
Loi sur les agents immobiliers		
- agents	178	122
- gérants	191	117
- vendeurs	1 094	842
Loi sur les licences d'encanteurs	72	74
Loi sur le démarchage		
- vendeurs	262	319
- représentants	898	1 305
Loi sur les agences de recouvrement		
- sièges sociaux	10	12
- succursales	5	6
- agents de recouvrement	89	111
Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres	27	4
Certificats		
Loi sur la divulgation du coût du crédit	175	180
Loi sur les commissaires à la prestation des serments	217	459
Total des certificats, licences et permis	3 218	3 551

Tableau statistique comparatif
Caisses populaires et credit unions
par année civile

	1988	1987
Nombre de caisses populaires /crédit unions	123	124
Employés		
(à temps plein)	700	646
(à temps partiel)	208	200
Membres	270 016	257 976
Actif	937 766 362 $	829 225 364 $
Capital social et dépôts	855 161 537 $	755 806 883 $
Recettes	105 275 621 $	91 627 319 $
Dépenses	97 881 815 $	83 581 291 $

Tableau statistique comparatif
Coopératives
par année civile

	1988	1987
Nombre de coopératives	174	161
*Employés		
(à temps plein)	958	817
(à temps partiel)	660	546
Membres	51 646	45 456
Actif	107 084 081 $	97 303 450 $
Ventes totales	268 244 637 $	242 718 489 $

* Les chiffres ne rendent pas compte d'environ 1 000 employés de 2 coopératives incorporées au fédéral: The Co-operators et Co-op Atlantique Ltée.

De plus amples renseignements sur les caisses populaires et les coopératives sont fournis dans les rapports annuels des caisses populaires et des coopératives pour l'année civile 1988.

Direction des affaires corporatives et fiduciaires

La Direction des affaires corporatives et fiduciaires est chargée de l'application de la Loi sur les corporations commerciales, de la Loi sur les compagnies, de la Loi sur les sociétés en commandite, de la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales, de la Loi sur les permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts et de la Loi sur les compagnies de fiducie.

Cette Direction constitue en corporation les entreprises commerciales et les compagnies sans but lucratif dont le siège se trouve au Nouveau-Brunswick et elle enregistre les sociétés en nom collectif et les raisons sociales sous lesquelles les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif exercent leurs activités. Les entreprises commerciales et corporations d'en dehors de la province doivent normalement s'enregistrer auprès de la Direction. La Direction offre au public un service d'information à jour sur plus de 50 000 entreprises commerciales, corporations sans but lucratif et entreprises non constituées en corporation. Elle est également chargée de la délivrance des licences aux compagnies de prêt et de fiducie exerçant leurs activités au Nouveau-Brunswick et de la réglementation de ces compagnies.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice 1988-1989, la Direction des affaires corporatives et fiduciaires a reçu environ 30 000 demandes de renseignements et a effectué, en réponse, un nombre d'appels équivalent.

• La Direction a enregistré pendant l'exercice une augmentation de 4,6 p. 100 de ses recettes, avec un chiffre qui est passé de 1 777 442 $ en 1987-1988 à 1 863 568 $ en 1988-1989. Elle continue à bénéficier de l'extension continuelle de sa base de données informatisée sur les compagnies.

• Les efforts en vue de l'implantation d'une structure de réglementation des établissements financiers se poursuivent. En juin 1987, l'Assemblée législative a adopté la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie. Les règlements accompagnant cette loi sont en cours de rédaction; la proclamation de la loi est prévue pour 1990. La Direction a travaillé activement, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, à l'élaboration de propositions de réforme financière.

• La Direction des affaires corporatives et fiduciaires continue d'améliorer la prestation de son programme dans les deux langues officielles en nommant aux postes vacants des candidats qui remplissent les conditions requises du point de vue linguistique et en formant le personnel déjà en poste. Les formulaires pertinents ont été révisés et les règlements établis en vertu de la Loi sur les corporations commerciales ont été modifiés pour assurer

leur uniformité dans les deux langues officielles.

Activités

Opérations	1988-1989	1987-1988
Constitutions en corporation	2 228	2 166
Enregistrements	2 589	2 553
Déclarations annuelles	15 008	15 115
Copies certifiées conformes	2 177	2 073
Approbations de dénominations sociales (NUANS)	4 305	3 834

Direction de l'enregistrement

Les bureaux de l'enregistrement des comtés offrent deux systèmes d'enregistrement distincts, pour les biens réels et pour les biens personnels, qui protègent les droits des propriétaires et facilitent les opérations ultérieures portant sur ces biens, ainsi que leur financement.

La Direction est aussi chargée de la perception de la taxe sur le transfert de biens-fonds selon la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels.

Système relatif aux biens réels

Les 15 bureaux de l'enregistrement des comtés et le Bureau des titres de biens-fonds fournissent des services d'enregistrement et de renseignements relatifs aux actes de transfert, aux testaments, aux hypothèques et aux divers documents concernant des droits sur des biens réels.

Système relatif aux biens personnels

Les 15 bureaux de l'enregistrement des comtés fournissent des services d'enregistrement et de renseignements relatifs aux actes de vente, aux hypothèques sur biens personnels, aux droits de rétention et cessions de créances comptables, sur des biens personnels tels que des automobiles et du matériel.

Faits saillants

• Au cours de l'exercice 1988-1989, les bureaux ont enregistré 87 302 documents touchant des biens réels; ils ont enregistré 133 677 documents touchant des biens personnels par comparaison à 138 000 en 1987-1988.

• Les expériences d'informatisation du répertoire des documents concernant des biens réels, effectuées à Saint-Jean, à Burton et à Moncton, visent à établir un système de répertoire informatisé uniforme pour toute la province.

• Dix bureaux d'enregistrement des titres de biens-fonds ont été équipés de lecteurs-reproducteurs de microfilms.

• Les plans visant à améliorer la collaboration entre les bureaux de l'enregistrement des comtés qui relèvent du ministère de la Justice, les bureaux d'évaluation qui relèvent du ministère des Affaires municipales et de l'Environnement et les bureaux d'arpentage et de géodésie qui relèvent du Service du cadastre et de l'information foncière ont abouti à un projet de création, en 1989, d'un nouvel organisme qui regroupera tous ces bureaux.

Direction des assurances

La Direction des assurances surveille et réglemente le secteur des assurances au Nouveau-Brunswick. Ce secteur comprend toutes les catégories d'assurance rentrant dans la définition des assurances, de l'assurance-vie, de l'assurance-accidents et maladie et de l'assurance maritime. La Direction est chargée de l'application de la Loi sur les assurances, de la Loi de la taxe sur les primes d'assurance et de la Loi sur l'assurance maritime.

Ses principaux domaines de responsabilité sont les suivants:

- délivrance des licences et réglementation des activités des assureurs, des agents, des courtiers, des experts en sinistres et des évaluateurs établis dans la province;

- surveillance directe de la viabilité financière des assureurs dont le siège social est situé au Nouveau-Brunswick, au moyen d'examens effectués par des vérificateurs contractuels;

- perception de la taxe sur les primes, payée en fonction du volume d'affaires faites dans la province, à un taux de deux pour cent pour les assureurs-vie et de trois pour cent pour les autres; les assureurs qui souscrivent des assurances-incendie payent également la taxe du prévôt des incendies, qui est de un pour cent. En outre, la Direction perçoit une cotisation de tous les assureurs automobile, pour recouvrer les coûts de la section des assurances de la Commission des entreprises de service public. La Direction perçoit aussi de tous les assureurs une cotisation basée sur leur volume de primes, destinée à rembourser ses frais de fonctionnement;

- service de renseignements et de réception des plaintes offert aux consommateurs et à l'industrie, qui reçoit environ 1 000 demandes de renseignements par an.

Faits saillants

- En vue de protéger les consommateurs en cas d'insolvabilité d'un assureur, le Ministre a conclu avec la Société d'indemnisation en matière d'assurances (IARD) une entente qui est entrée en vigueur le 1er septembre 1988. Un plan d'indemnisation similaire, couvrant les assureurs-vie et les assureurs-accidents et santé, est en cours de négociation avec l'industrie des assurances.

- La Direction a atteint son but en ce qui concerne la surveillance et la vérification financière des assureurs pour cet exercice. Les résultats répondent aux critères établis et le marché de l'assurance disponible est sain. Le coût de l'assurance des particuliers (propriétaires-occupants) reste "flexible", ce qui est bon pour les consommateurs; la possibilité d'obtention et le coût de l'assurance de la responsabilité commerciale sont restés stables.

- En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement et des organismes de l'industrie des assurances, la Direction a facilité l'accès du marché de l'assurance responsabilité requise par les installations de stockage d'essence en vertu des nouveaux règlements. Les entreprises commerciales telles que les stations-service, les établissements de stockage en gros, les ports de plaisance et les exploitations agricoles pourront obtenir les assurances conformes aux exigences du gouvernement.

Tableau statistique - Assurances*

	1988-1989	1987-1988
Assureurs titulaires d'une licence	313 $	310 $
Agents, courtiers, experts en sinistres	2 805 $	2 816 $
Taxes sur les primes perçues	14 444 066 $	13 301 507 $
Autres recettes	1 135 856 $	1 115 170 $
Opérations effectuées par la Direction	310 538 $	321 069 $

* Des renseignements détaillés sont fournis dans le rapport annuel du Surintendant des assurances pour l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Services d'expropriation

Conformément à la Loi sur l'expropriation, le commissaire responsable des audiences en matière d'expropriation étudie les projets d'expropriation et tient des audiences publiques sur les contestations qui en découlent. Cette façon de procéder permet aux personnes dont les biens sont visés par un projet d'expropriation de faire connaître leurs objections. Les litiges portant sur l'indemnisation sont tranchés par les tribunaux.

Tableau statistique comparatif
Application de la Loi sur l'expropriation

Activité	1988	1987
Avis d'intention d'exproprier	15	27
Biens-fonds visés par des projets d'expropriation	546	893
Propriétaires visés par des projets d'expropriation	884	1 224
Expropriations réalisées par décret en conseil (sans opposition ou après retrait de l'opposition)	16	25
Expropriations pour lesquelles une audience est prévue ou les délais d'opposition ne sont pas encore expirés	1	1
Nombre d'audiences	4	1

Division des services administratifs

Cette division comprend: la Direction du service des ressources humaines, la Direction des services financiers et la Direction des services ministériels.

Direction du service des ressources humaines

Cette direction assiste les gestionnaires du Ministère dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le fonctionnement du plan de gestion des ressources humaines. Ses responsabilités vont des conseils sur les diverses méthodes de gestion aux questions de recrutement, de classification et de reclassification, de salaire et d'avantages sociaux, ainsi que de relations du travail.

Faits saillants

• Les conseillers en ressources humaines ont présidé 20 jurys de sélection, pour des postes sollicités par 32 hommes et 162 femmes. Sur les candidats retenus dans 14 concours, il y a eu deux hommes et 12 femmes; 13 de ces candidats étaient bilingues. La Direction a dû étudier un appel d'une nomination. Elle a également étudié 34 demandes de reclassification et 11 classifications. Dix employés ont interjeté appel de décisions de classification. Une étude de classification a été effectuée pour le poste de conservateur des titres de propriété.

• Des membres du personnel de la Direction ont fait partie des équipes représentant la partie patronale dans diverses négociations.

• Cinquante et un employés ont assisté à diverses séances de formation organisées par le Conseil de gestion.

• Onze employés ont assisté aux séances de perfectionnement des cadres supérieurs. La Direction a coordonné 1 703 heures de formation linguistique à l'intention de 19 employés du ministère de la Justice.

• Le personnel de la Direction a établi des propositions pour un programme d'aide aux employés, des programmes de perfectionnement des gestionnaires et des programmes de prévention du tabagisme.

Direction des services financiers

La Direction des services financiers offre des conseils et de l'aide aux gestionnaires du Ministère, fournit des services de comptabilité d'exploitation et coordonne le processus budgétaire. Elle doit participer au processus budgétaire et donner les renseignements nécessaires à ces fins, s'occuper des comptes de frais, des avances de salaire et des sommes réclamées au titre des ententes à frais partagés. Elle effectue les paiements, perçoit les recettes et tient les registres de la comptabilité des recettes et des comptes en fiducie du Ministère.

Faits saillants

• La Direction a été réorganisée à la suite de la création du ministère du Solliciteur général.

• Un système d'information comptable en ligne a été installé pendant le troisième trimestre. Le personnel a été entraîné et familiarisé avec le système.

Direction des services ministériels

Les responsabilités de cette direction sont réparties entre trois sections : les Services ministériels, la Gestion des documents et la Planification des installations et des locaux. Ses responsabilités comprennent notamment : le matériel, le mobilier, l'inventaire des formulaires et des affiches à l'usage du Ministère, le contrôle des véhicules, la mise au point et la surveillance des systèmes d'archives centralisés. La Direction est aussi responsable de la planification, de la coordination et de la budgétisation des programmes de construction et de rénovation, ainsi que des installations des bureaux destinés au Ministère.

Faits saillants

Services ministériels

• Collaboration au transfert des fonctions administratives au ministère du Solliciteur général nouvellement créé.

• Mise au point d'un programme informatisé pour l'inventaire du mobilier et du matériel du Ministère.

• Révision des formules du Code criminel, à l'intention de la Cour provinciale et des organismes de police de la province, pour les deux ministères.

Gestion des documents

• Établissement d'un poste de courrier dans le Ministère, pour améliorer l'efficacité.

• Recherche continuelle de méthodes de travail plus modernes.

Planification des installations et des locaux

• Achèvement des plans initiaux de rénovation et d'agrandissement des installations actuelles du palais de justice de Bathurst. Des fonds d'immobilisations ont été approuvés pour 1989-1990, en vue de la préparation des plans de construction et des documents connexes; le début de la construction a été fixé provisoirement à 1990.

• Réorganisation et rénovation des bureaux de l'enregistrement à Bathurst, à Fredericton et à St. Andrews.

• Amélioration des bureaux actuels et des installations du palais de justice, grâce à un budget d'amélioration des biens d'équipement de 150 000 $.

Direction de la recherche et de la planification

La Direction de la recherche et de la planification fournit des services de renseignements, d'analyse et de consultation visant à promouvoir l'efficacité de la planification, de l'organisation, de la gestion et de la prestation des programmes et services du Ministère.

Ses principales responsabilités comprennent: la planification stratégique et opérationnelle, l'établissement des programmes et des lignes directrices, la recherche, l'analyse statistique, l'évaluation des programmes, les renseignements et les communications avec le public, la coordination du développement des systèmes informatisés et la coordination du programme des langues officielles du Ministère.

Faits saillants

En 1988-1989, la Direction de la recherche et de la planification a mené à bien plusieurs projets importants du Ministère, notamment:

• L'élaboration d'un processus de planification stratégique et de détermination des buts stratégiques du Ministère, pour guider les réalisations futures du système de justice.

• Plusieurs études d'évaluation et études spéciales importantes sur :
l'efficacité du bureau du médiateur des loyers et des services aux tribunaux-satellites; l'accès à la Cour des petites créances et les modalités qui y ont cours; le traite-

ment approprié des affaires touchant les jeunes contrevenants.

•La coordination de la réponse du Ministère au nouveau numérotage des articles de lois pour faciliter la mise en vigueur des Lois révisées du Canada 1985, surtout en ce qui concerne le Code criminel.

•La rédaction de propositions pour l'octroi de fonds du fédéral permettant d'améliorer les mesures prises par le Ministère pour les cas d'enfants victimes d'agressions sexuelles. La Direction a organisé:

1) un atelier interdisciplinaire de formation sur les cas d'enfants victimes d'agressions sexuelles;

2) l'évaluation d'une équipe d'enquête sur les enfants victimes d'agressions sexuelles.

• La participation à la conception d'un projet-pilote de médiation pour apprendre les techniques de médiation familiale aux conseillers auprès des tribunaux. L'organisation d'un système de contrôle pour évaluer les bénéfices de la médiation en tant que solution de rechange au processus judiciaire.

Informatisation

• La Direction de la recherche et de la planification a accru l'informatisation des bureaux grâce à l'emploi de micro-ordinateurs et à la formation du personnel professionnel et du personnel de soutien. Elle a réalisé un prototype de l'emploi de micro-ordinateurs pour le contrôle des stocks du Ministère.

• La Direction a mis au point et essayé la partie du système relatif à l'exécution des ordonnances d'entretien qui porte sur les recherches financières, à la Division de la famille de la Cour du Banc de la Reine, et elle poursuit le travail pour parachever le système.

• La mise au point et les essais du système informatisé relatif aux jeunes contrevenants se sont poursuivis; ce projet, dont 80 p. 100 des frais sont partagés avec le gouvernement fédéral, doit être mis en oeuvre en 1989-1990.

• La Direction a terminé le système de repérage des activités juridiques pour les Services juridiques; ce système devrait permettre d'augmenter l'efficacité des réponses aux demandes de services juridiques.

Programme des langues officielles

Le ministère de la Justice a établi sa politique des langues officielles en 1984. Cette politique vise essentiellement la prestation de services au public dans les deux langues officielles. En 1987-1988, les résultats d'une évaluation effectuée par le Ministère ont montré qu'un grand succès a été remporté dans ce domaine.

• Avec l'introduction, en 1988, d'une politique des langues officielles visant tous les services gouvernementaux, le ministère de la Justice a entrepris un examen pour s'assurer que son orientation et ses plans futurs, dans le domaine des langues officielles, étaient conformes à la politique du gouvernement.

• Cet examen visait essentiellement les objectifs suivants:

1) assurer des services au public dans les deux langues officielles;

2) améliorer la communication dans les deux langues entre les bureaux centraux et les employés des divers bureaux régionaux.

• Dans cette optique, le Ministère a pris les mesures suivantes:

1) il a engagé un conseiller en matière de langues officielles;

2) il a concentré ses efforts sur l'examen des profils linguistiques de chaque direction (maintenant terminé);

3) il a poursuivi le développement de son plan stratégique global de quatre ans visant l'application de la révision des profils linguistiques et la conformité avec la politique du gouvernement.

ANNEXES

I. LOIS DU NOUVEAU-BRUNSWICK RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL EN 1988-1989

Accidents mortels
Actes de vente
Actes d'intrusion
Age de la majorité
Agences de recouvrement
Agents immobiliers
Aide juridique
Amendes et confiscations
Arbitrage
Arbitrage commercial international
Archives publiques
Arrangements préalables de services de pompes funèbres
Arrestations et interrogatoires
Associations coopératives
*Assurance-dépôt
Assurance maritime
Assurances
Aubergistes
Auteurs de délits civils

Biens
Biens de la femme mariée
Biens en déshérence et déchéances
Biens matrimoniaux
Bureau des consommateurs

Caisses d'entraide économique
Caisses populaires
Cautionnements
Cessions de créances comptables
Cessions et préférences
Commissaires à la prestation des serments
****Compagnies
Compagnies de fiducie
*Compagnies de prêt et de fiducie
Compétence des tribunaux fédéraux
Concessions accordées par la Nouvelle-Écosse
Condominiums
Conseillers de la Reine et leur préséance
Contestations d'élections
Contrats inexécutables
Corporations
Corporations commerciales
Corporations étrangères résidantes
Cour des divorces
Cour des successions
Cour provinciale
Créances de la Couronne

Débiteurs en fuite
Démarchage
Désintéressement des créanciers
Dévolution des successions
Diffamation
Divulgation du coût du crédit
Droit de rétention de l'entreposeur
Droit de rétention des bûcherons
Droits de rétention sur les biens personnels

Enlèvement international d'enfants
Enquêtes
Enquêtes sur les manoeuvres frauduleuses
Enregistrement
Enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales
Enregistrement des témoignages à l'aide d'appareils d'enregistrement sonore
Enregistrement foncier
Espace aérien
Exécuteurs testamentaires et fiduciaires
Exécution réciproque des jugements
Expropriation
Extraits de jugement et les exécutions

Facteurs et agents
Fédération des caisses d'entraide économique
Fédérations de caisses populaires
*Fiduciaires
Fiducies internationales
Formules types de transferts du droit de propriété
Frais de poursuites criminelles
Fusion de la Cour suprême et la Cour de comté du Nouveau-Brunswick

Grand sceau

Habeas corpus

Interprétation
Interruption des services postaux

Jugements étrangers
Jurés

Licences d'encanteurs
Liquidation des compagnies
Location de locaux d'habitation
Lois mettant en concordance certaines lois de la province avec la Charte
Lois portant correction de lois

Mandats d'entrée

Négligence contributive
Non-récusation des juges
Notaires

Obligation d'entretien envers la famille du testateur
Organisation judiciaire

****Permis des compagnies de fiducie, de construction et de prêts
Personnes déficientes

***Poursuites sommaires
Prescription
Présomption de décès
Présomptions de survie
Preuve
Preuves littérales
Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
*Procédure applicable aux infractions provinciales
*Procédure relative aux infractions provinciales applicable aux adolescents
Procédures contre la Couronne
Procureur général
Procureurs de la Couronne
Propriétaires et locataires
**Protection contre les fraudes en matière de valeurs
Protection des personnes chargées de l'exécution de la loi
Protection des salariés

Récépissés d'entrepôt
Reconnaissance et exécution réciproques des jugements en matière civile et commerciale-Loi concernant la Convention entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour assurer la ...
Redressement des opérations de prêt exhorbitantes
Règlements
Règles de conflit de lois en matière de fiducie
Responsabilité et garanties relatives aux produits de consommation
Saisie-arrêt
Servitudes
Sociétés en commandite
Sociétés en nom collectif
Sténographes judiciaires
Subpoenae interprovinciaux
Suppression de la terminologie archaique dans les Lois du Nouveau-Brunswick
Survie des actions en justice

Taxe sur les primes d'assurance
Taxe sur le tranfert de biens réels
Testaments
Transmission de la Couronne
Tribunaux des jeunes
Tutelle des enfants

Union des pêcheurs

Validation des titres de propriété
Vente de biens-fonds par voie d'annonces
Vente d'objets
Ventes conditionnelles
Ventes en bloc

*Sous réserve de sa proclamation
**Transfert de compétence du ministre des Transports
***Sous réserve de son abrogation par la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales
****Sous réserve de son abrogation par la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie